

Gestion démodée dans nos mines

par Roger LEROUX

Les causes des pénuries et des taux de roulement anormalement élevés de main-d'œuvre dans l'industrie minière sont avant tout internes aux sociétés exploitantes; l'éloignement des centres miniers et les difficultés qu'on peut y rencontrer ne peuvent suffire à expliquer les problèmes que

connaît l'industrie depuis quelques années.

C'est la conclusion qu'on peut tirer à la lecture d'une étude exhaustive réalisée par la firme montréalaise P.-S. Ross sur la situation de la main-d'œuvre à la Campbell Chibougamau Mines, de Chibougamau. L'étude, tenue secrète depuis neuf mois pour des raisons maintenant éviden-

tes, a également été faite pour la mine Opemiska, de Chapais, et ses conclusions seraient en tous points similaires.

Qui plus est, un fonctionnaire du ministère québécois du Travail devait affirmer au SOLEIL que ces conclusions peuvent être étendues dans une très large mesure à toute l'industrie minière québécoise. D'ailleurs, à plu-

sieurs endroits du document de 200 pages de P.-S. Ross, les spécialistes réfèrent globalement à l'industrie et non pas uniquement à la Campbell.

L'étude, commandée et payée par la Campbell, les syndicats de l'entreprise et les gouvernements fédéral et provincial, conclut que les pénuries sont dues à une structure démodée qui concentre le pouvoir en haut, centrali-

se la gestion, aliène le personnel et crée une autorité de forme militaire inacceptable pour les jeunes travailleurs.

Jusqu'à maintenant, les industries minières ne se sont pas privées pour attribuer leurs difficultés à une concurrence déloyale, à la paresse des travailleurs...chômeurs, au libéralisme des mesures d'aide comme l'assuran-

ce-chômage ou l'assistance sociale; pour condamner aussi une situation qui fait qu'avec un taux de chômage de huit pour cent, le Québec doit déplorer des pénuries de main-d'œuvre.

Les experts de P.-S. Ross, une firme dont le sérieux et l'impartialité (Suite à la page A6, 1re col.)

● Autre nouvelle en page F-3

Une balle en plein front lui donne... la migraine

LOS ANGELES (Reuter) — Une femme de Los Angeles a reçu, hier, une balle dans la tête à bout portant, et s'en est tirée avec une forte migraine.

Mme Theresa Haro, gérante d'un magasin de Los Angeles, a reçu une balle .38 entre les deux yeux au moment où elle s'emparait d'un revolver pour répondre à la menace du bandit qui venait de faire irruption dans son établissement.

La balle a ricoché contre son crâne à la hauteur des yeux, parcouru six centimètres sous sa peau pour rebondir du haut du front.

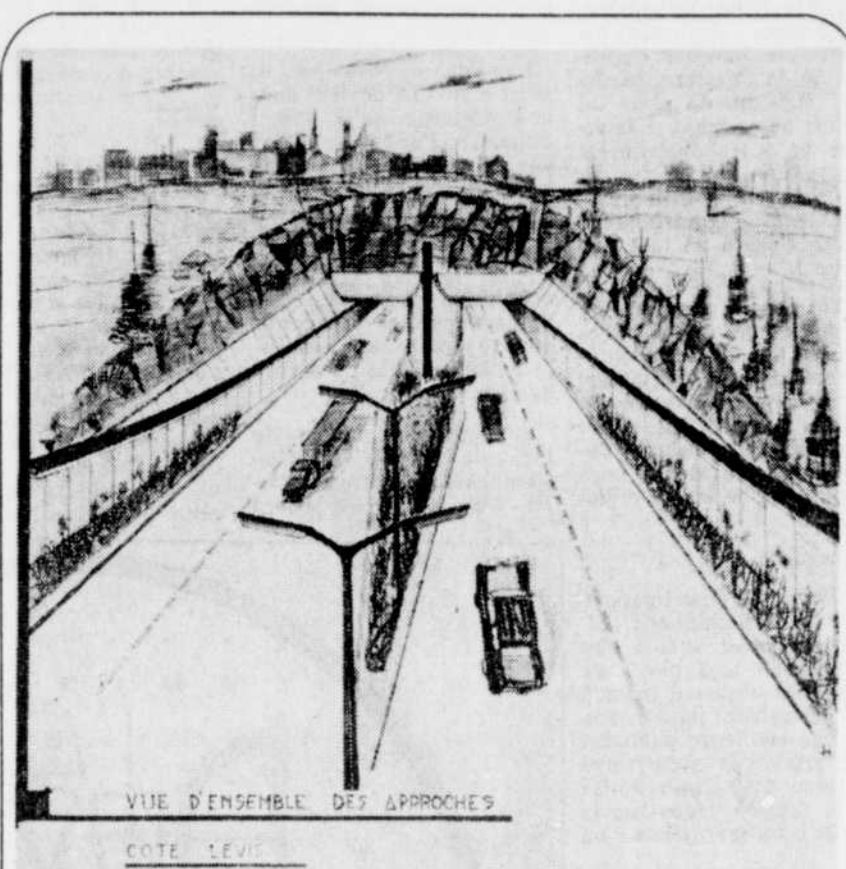
Le bandit en a été tellement surpris qu'il a pris la fuite sans rien prendre dans le magasin qu'il était venu dévaliser.



Baisse

Moins de donneurs que l'an dernier se sont présentés hier à la collecte de sang du Bonhomme Carnaval. Mais la duchesse de Laval donne un aspect plus souriant à notre chronique.

page A-13



Lien direct (3)

Le projet BICQM

par Pierre CHAMPAGNE

Un an après le rapport Fenco, en 1963, le Bureau de l'industrie et du commerce du Québec métropolitain y allait lui aussi de son petit projet de tunnel entre Québec et Lévis.

C'était un projet grandiose. On ne lésinait pas. Le tunnel, tenez-vous bien, devait avoir 14.500 pieds de long (près de trois milles), mais le prix était quand même modeste puisqu'on l'avait évalué, à l'époque, à \$32 millions.

Mais quel tunnel! De fait, il ne s'agissait pas de un, ni de deux, mais bien de trois tunnels parallèles. Deux grandes galeries de béton suffisamment larges pour contenir

une voie double chacune étaient complétées par une petite galerie de service creusée entre les deux grandes, et un peu plus bas.

Les deux grandes galeries partaient, du côté de Québec, juste en face du SOLEIL. La rue Dorchester devenait la principale voie d'entrée de ce lien direct vers Lévis et la rue de la Couronne en devenait la principale sortie.

Ce projet devait refaire surface en 1967, le président du groupe Janin, M. Henri-François Gontrin, reprenait l'étude, qu'il avait remise au BICQM en 1963, et la publiait, révisée, dans l'édition de novembre de la revue l'Ingénieur.

Le crime organisé au Québec

Profits annuels de \$900 millions

par Lise LACHANCE
du bureau du Soleil

MONTREAL — Le crime organisé réalise des profits de près de \$900 millions, au Québec, dont \$800 millions dans le prêt usuraire.

● Chaque consommateur québécois doit déboursier de \$0.25 à \$1.00 de plus par jour à cause du crime organisé.

● Chaque contribuable verrait ses impôts diminuer de 10 à 15 pour cent si le crime organisé payait les impôts sur ses revenus.

Telles sont les révélations qu'a faites, hier, le nouveau président de la Commission d'enquête sur le crime organisé (Ceco), le juge Jean Dutil, devant la Chambre de commerce de Montréal. Ce qui l'amène à dire que nous tous, en tant que consommateurs et contribuables, payons un tribut aux gens du crime organisé.

Des profits énormes

Selon le magistrat, la police de la Communauté urbaine de Montréal a saisi, de septembre 1973 à décembre 1974, des livres de comptabilité dévolant des investissements de \$4 millions dans le prêt usuraire, investissements rapportant une moyenne du taux d'intérêt de 400 p.c.

Or, d'une part, les 39 organisations dont la comptabilité a été saisie ne représentent que 5 pour cent de celles qui existent. D'autre part, si l'on tient compte du réinvestissement hebdomadaire du capital perçu et des intérêts, le capital investi originellement se multiplie par dix.

Ainsi, en multipliant le capital investi connu de \$4 millions par 20 fois, on en arrive à \$80 millions. Puis, en extrapolant, on obtient le montant de \$800 millions qui circule, chaque année, dans le prêt usuraire. Le conférencier a appliqué cette somme à l'ensemble de la province car si les chiffres émanent de la Communauté urbaine de Montréal, ils sont valables pour tout le Québec puisque la quasi-totalité de ces activités sont concentrées dans la région de la métropole.

Les autres sources de revenus du crime organisé que cite le juge Dutil sont, toujours sur une base annuelle:

- le trafic des drogues: \$60 millions;
- la fraude: \$20 millions;
- la protection et l'extorsion: \$5 millions;
- les loteries illégales et le jeu: \$2.5 millions;
- la contrefaçon: \$1 million.

Le président de la Commission d'enquête sur le crime organisé soutient que, tous les jours, les consommateurs déboursent de \$0.25 à \$1.00 parce que quelqu'un, de la chaîne de pro-

duction à la consommation, doit payer un tribut aux gens du crime organisé.

Il a expliqué qu'aujourd'hui, les



Jean Dutil, président de la commission d'enquête sur le crime organisé

membres de la pègre ont dépassé le stade "d'acheter" des policiers, des fonctionnaires, des hommes politiques et des permis pour maisons de jeu. Ils préfèrent gérer des commerces légitimes comme l'alimentation, le meuble, les services sanitaires, etc. Mais comme, dans ces activités, ils utilisent les mêmes méthodes de violence, de chantage et de corruption que dans les autres, ils annihilent la possibilité de concurrence pour les commerçants moyens.

Ce qui fait que "certains hommes d'affaires de la province de Québec ont le couteau sous la gorge", opine le juge Dutil. Plusieurs se tournent vers le crime organisé pour obtenir de l'aide financière, soit à cause de difficultés à obtenir un prêt, soit à cause de problèmes syndicaux, soit encore à cause de difficultés de perception de comptes ou de ventes.

"Ils ne se rendent pas compte alors jusqu'à quel point ils détruisent les principes fondamentaux de la liberté d'entreprise. Ils ne se rendent pas compte non plus de l'étendue de la destruction de leur propre liberté, en contribuant à la création de compagnies criminelles", affirme le juge.

Nous payons les impôts du crime organisé

Le magistrat note également que nous payons, en plus de nos taxes,

(Suite à la page A6, 3e col.)

Drapeau aura son complexe Taillibert

par Jacques DRAPEAU

L'Autostade de 1967 n'a pas fait le poids devant le complexe Taillibert de 1976.

Une étude menée conjointement par les firmes d'ingénieurs de la ville de Montréal et du Cojo a permis de conclure qu'il en coûterait finalement aussi cher pour déplacer l'Autostade vers le parc olympique et d'en faire un amphithéâtre de 70.000 sièges que de terminer le stade Taillibert avec son toit amovible.

Les firmes d'experts ont, de plus, affirmé que la mise en chantier d'un projet comprenant l'Autostade, risquerait de perturber l'échéancier.

"Il est trop tard, s'est exclamé, hier, à la commission parlementaire

des Affaires municipales, le député péquiste de Lafontaine, M. Marcel Léger. Il est malheureux pour ceux qui auront à payer la facture."

Suivant la dernière estimation, le complexe stade-mât-piscine nécessitera des déboursés de \$380 millions. Depuis qu'elle a entrepris ses travaux, la semaine dernière, la commission parlementaire a cherché par tous les moyens à faire apporter des modifications qui réduiraient d'autant le coût de construction du complexe.

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, et son équipe ont tenu leur bout au point que, à toutes fins utiles, la commission parlementaire n'aura pas même réussi à faire déplacer un ecrou.

"Je ne considère pas le résultat des travaux de la commission comme une victoire personnelle, a soutenu, hier, le maire de la métropole. Mais, je suis évidemment satisfait que le concept stade-piscine-mât ait été conservé dans son entier."

Les ingénieurs de la ville de Montréal, ont, par ailleurs, réaffirmé leur conviction que le complexe sera terminé à temps pour l'ouverture des Jeux olympiques, le 17 juillet 1976.

"A moins, a indiqué l'ingénieur Lamarre, que des grèves viennent perturber les travaux".

Autofinancement

D'autre part, M. Drapeau continue (Suite à la page A6, 3e col.)

● Autre nouvelle en page A-3

à lire

Energie

Le ministre canadien de l'Energie fait savoir que le gouvernement ne fournira aucune aide financière à Syncrude, même si la compagnie a besoin de \$1 milliard d'ici vendredi.

Par ailleurs, il a laissé entendre que la taxe sur les exportations de pétrole aux Etats-Unis sera augmentée de 38 pour cent, en mars.

Education

Les commissions scolaires accusent le gouvernement d'utiliser l'impôt foncier à des fins autres qu'éducatives, et refusent de lui céder leurs droits sur ce champ de taxation à moins d'obtenir des sources de financement qui protègent leur autonomie.

Est du Québec

Le comté de Charlevoix compte en ce moment près de 30 pour cent de chômeurs, notamment dans les domaines de la construction, du transport, du tourisme, de l'agriculture et de la forêt.

Travail

A la suite d'un vote pris la nuit dernière à Montréal, les mécaniciens de locomotives ont décidé, à leur tour de cesser le travail ce qui entrave les progrès vers un règlement général du conflit à travers le pays.

Transport

Air Canada a décidé de rétablir la liaison aérienne Québec-New York les fins de semaine, après l'avoir interrompue, il y a deux semaines, pour des motifs économiques.



Evidemment, c'est mal écrit (mais si, ça s'écrit normalement s-i-o-p) mais tous ceux qui ont dû s'y arrêter ont sans doute quand même compris le message.

Etats-Unis

Le président Ford a demandé au Congrès américain d'accorder une aide militaire supplémentaire de \$522 millions au Vietnam du Sud et au Cambodge pour leur éviter de tomber aux mains des forces révolutionnaires.

Europe

Au Danemark, le gouvernement libéral minoritaire de M. Poul Hartling a remis sa démission, hier, ayant été battu par une voix au Parlement, moins de trois semaines après les élections législatives.

Sports

Les Nordiques se sont inclinés 6 à 4 devant les Toros de Toronto dans la Ville-Reine, hier soir, et ces derniers sont maintenant à 6 points de la première place détenue par Québec.

Loisirs

Radio-Canada présente à la télévision à 19h30 l'émission Consommateurs avertis, qui porte, ce soir, sur l'assurance-automobile et les petites créances, les vêtements "détaxés" et les maisons unifamiliales subventionnées.

Météo

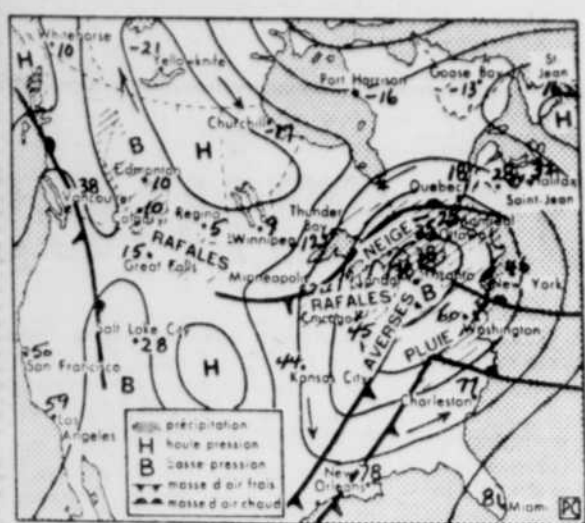
Il doit faire "relativement chaud" aujourd'hui, entre 15 et 20 degrés Fahrenheit (-9 et -7 Celsius). Le bleu du ciel sera grisonnant, et tournera même au blanc sous l'influence de 1 à 3 pouces de neige. **Détail à la page A-2**

sommaire

A Québec aujourd'hui	G-3
annonces classées	G-6 à G-13
Arts et lettres	G-2 à G-4
Bandes dessinées	G-13
Bridge	G-12
Décès	G-14
Economie-finances	F-1 à F-5
Famille	E-2
Feuilleton	G-9
Horoscope	G-13
Mot-mystère	G-6
Mots croisés	G-8
Page documentaire	A-5
Patron	G-11
Sport	D-1 à D-5
Television	A-10

MÉTÉO

PRÉVISIONS



Une légère chute de neige est prévue en fin de journée dans la région immédiate de Québec tandis que le reste de l'Est de la province serait peu touché. Les temps se maintiendra au froid. Les chiffres sur l'illustration indiquent les maxima pour aujourd'hui tandis que les autres données sont valables pour le milieu de la journée seulement.

TEMPÉRATURES

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées hier dans les principales villes d'Amérique du Nord:

	Min.	Max.		Min.	Max.
Dawson	-7	-2	Moncton	6	22
Vancouver	28	39	Halifax	18	30
Edmonton	13	20	Charlottetown	4	19
Yellowknife	-46	-33	Chicago	32	38
Regina	0	14	Detroit	27	36
Winnipeg	-9	8	Boston	29	42
Toronto	27	37	New York	36	40
Ottawa	12	22	Washington	39	—
Montréal	5	23	Miami	73	81
Québec	-1	15	Los Angeles	47	—
Fredericton	0	24	San Francisco	34	53

SOLEIL

MARÉE

JEUDI
Basse 3h45
Haute 8h20
Basse 15h55
Haute 20h35

Il y aura audiences sur les accusations de Caouette

(D'après PC, UPI) — Un comité des Communes a décidé, hier, par un vote unanime, de tenir des audiences sur les accusations portées par le chef du Crédit social Réal Caouette et voulant que des membres du Parlement s'assurent une meilleure publicité.

Cette décision a été prise par le comité après un débat de procédure devant les membres des médias d'information qui se sont pressés en plus grand nombre qu'à l'accoutumée à ce comité.

Le comité permanent des privilèges et élections, présidé par le député Rod Blaker, de Lachine, a également demandé au conseiller juridique de la Chambre, M. Joseph Maingot, de venir lui fournir aujourd'hui, à la reprise de ses audiences, les informations pertinentes sur les implications et les procédures résultant du fait que le comité siègera en tant que tribunal.

C'est par un vote serré de 111 à 93 que les Communes ont adopté le 19 décembre dernier, une motion du député conservateur de Joliette Roch LaSalle, visant à référer toute l'affaire devant le comité et à y faire comparaître le leader créditiste.

Accusations

Au cours de deux interventions aux Communes, M. Caouette avait accusé des députés de tous partis de verser des sommes d'argent à des journalistes pour s'assurer une meilleure publicité. Il avait admis avoir versé lui-même \$150 à un reporter de la Société Radio-Canada et \$20 à un journaliste d'un

journal de Québec qu'il n'a pas voulu nommer.

M. Caouette avait alors aussi impliqué le député LaSalle comme l'un de ceux qu'il considérait comme suspect d'exercer une telle pratique.

C'est ce qui explique la motion du député de Joliette.

Depuis lors, aussi, le président de la Société Radio-Canada, M. Laurent Picard, a sommé le député de Témiscamingue de préciser ses accusations sinon il en subirait les conséquences.

Caouette

Néanmoins, M. Caouette n'était pas présent, hier, devant le comité.

La semaine dernière, il avait d'ailleurs déclaré dans une entrevue qu'il n'avait nullement l'intention d'aller témoigner devant ses pairs et préciser ses accusations. Il ajoutait même qu'il faudrait l'y amener manu militari.

Hier, le chef créditiste était dans son comté de Témiscamingue et ne devait être de retour dans la capitale qu'aujourd'hui ou encore demain.

Toujours hier, au cours de l'émission "Le 60" à Radio-Canada, M. Caouette a déclaré que tant et aussi

longtemps que le comité ne l'aura pas convoqué, il ne fera aucun commentaire mais qu'advenant le cas, il aurait des choses à dire. A une question de Pierre Nadeau, il devait répondre qu'il n'envisage absolument pas de comparaître cette semaine.

Témoins

La présence de M. Caouette devant le comité permanent des privilèges et des élections est l'une des questions sur laquelle se penche le conseiller juridique des Communes, M. Joseph Maingot.

Hier, à l'issue des débats du comité, M. Maingot a dit qu'une première étape consisterait à convoquer M. Caouette comme témoin devant le comité.

Si M. Caouette choisit de comparaître et de présenter une défense, le comité pourrait alors décider si les privilèges ont été transgressés et recommander une peine qui pourrait aller d'une simple réprimande à une peine d'emprisonnement pouvant s'étendre durant la présente session dont l'issue est prévue pour l'automne. Si M. Caouette choisit de ne pas comparaître devant le comité, et plusieurs retiennent cette hypothèse, le comité

pourra faire rapport à la Chambre des Communes.

Le rapport fait l'objet d'un débat aux Communes et peut alors être adopté accordant ainsi au comité le pouvoir de sommer M. Caouette à comparaître comme témoin.

Mais si le rapport est adopté après une journée de débats, il est alors inscrit au feuillet. Ce qui signifie que le gouvernement aurait à décider si cet article est plus important que la longue liste de ses propres articles qui sont déjà inscrits au feuillet et il devrait décider s'il accorde encore du temps pour poursuivre le débat.

Par contre, si M. Caouette est sommé de comparaître devant le comité et qu'il refuse de s'y présenter, il pourrait alors à la limite être sommé de comparaître sur le parquet devant le président de la Chambre des Communes où ce dernier pourrait l'interroger sur sa faute de se présenter.

A ce moment, le président de la Chambre pourrait prononcer un jugement concernant la peine. La dernière fois que cela est arrivé remonte à 1913 et l'on doute que l'affaire présente se rende à ce point.

Etude favorable sur un projet d'usine d'uranium au Québec

Le rapport préliminaire d'une première étude de rentabilité d'un projet d'usine d'uranium enrichi au Québec serait suffisamment favorable pour que l'on songe sérieusement maintenant à une deuxième étape, c'est-à-dire une étude détaillée des différentes phases de réalisation et de financement de ce projet de six milliards.

C'est ce que Radio-Canada a rapporté au téléjournal, hier, précisant que les principales conclusions de l'étude préliminaire effectuée par le groupe Canadif, qui est composé de la Commission d'énergie atomique française, de la Société de développement de la baie James et du groupe Canadif Pacifique, seront soumises aux intéressés, notamment

les autorités québécoises et françaises.

Il s'agit là d'un projet dont le gigantisme comporte de nombreuses implications, rappelle Radio-Canada.

Pour fonctionner, une telle usine a besoin d'environ 3,000 mégawatts, soit le tiers de l'énergie que produira le grand projet de la baie James. Mais avec 3,000 mégawatts, une usine d'uranium enrichi peut produire indirectement 100,000 mégawatts, sa production d'uranium pouvant alimenter 100 réacteurs de 1,000 mégawatts chacun.

Soulignons que le réseau total de l'électricité au Québec présentement représente environ 15,000 mégawatts et que la baie James, dans les années '80, produira un autre 10,000 mégawatts, ce qui donne une idée de l'ordre de grandeur de 100,000 mégawatts.

Il n'existe que quatre usines de cette taille au monde produisant de l'uranium enrichi de type diffusion gazeuse: trois aux Etats-Unis et l'autre en Union Soviétique. Une cinquième est en voie de construction en France.

Le groupe Canadif a étudié trois sites: la baie James, Sept-Îles et le parc industriel de Bécancour, pour l'implantation de son usine d'uranium enrichi au Québec.

Le consortium s'est penché

plus particulièrement sur les points suivants: le Québec a-t-il la main-d'œuvre qualifiée spécialisée nécessaire à la réalisation de ce projet qui créera 9,000 emplois directs et 25,000 indirects pendant 5 ans; le Québec est-il en mesure de fournir 3,000 mégawatts d'électricité et ce à un prix abordable? Finalement, le Québec et le Canada sont-ils prêts à investir et participer financièrement à l'entreprise de six milliards? L'étude préliminaire démontrerait qu'il y a une possibilité intéressante.

VENTE APRES INVENTAIRE

PRIX DE GROS SUR INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

Voir Annonces classées, rubrique # 259
CAMILLE BERGERON MUSIQUE ENR.

Du Neuf en Projet?

Plusieurs styles en vogue pour vous.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA DE NOS BAS PRIX ET DE LA QUALITE

Paul Robitaille Inc.
MEUBLES
APP. ELECTRIQUES

504 de la Conardière - Limoilou
Québec 529-9488

A SACRIFIER...

DEMAIN... TOUS NOS ARTICLES D'HIVER

CHAUSSEURES
Egnon
G. FRERE INC.
Les plus grands détaillants de chaussures à Québec

SPECIAUX A NOS 4 MAGASINS

DEPUIS 35 ANS
CENTRE-VILLE EST
260 ST-JOSEPH
MAINTENANT
STE-FOY
PLACE 4 BOURGEOIS

DEPUIS 35 ANS
CENTRE-VILLE OUEST
180, ST-VALLIER

DEPUIS 25 ANS
LIMOILOU
519, 3e AVENUE

BELLE OCCASION A PRIX ECONOMIQUES

BOTTES DE MOTONEIGE POUR TOUS

DE BONNE QUALITE AVEC FEUTRE A 80% LAINE



Pts: 8 à 13
Enfants
Filles
Garçonnettes

\$8.99

\$9.99

Feutre de rechange
Produit canadien
Extra-spécial

Pointures
7 A 11
\$1.99

Pointures
1 A 5 -
6 A 10
\$2.99

EXTRA-SPECIAL: POUR HOMMES

produit canadien, chaudement doublé

COUVRE-CHAUSSEURES en nylon, avec palette

\$4.99

COUVRE-CHAUSSEURES

modèle pour le bureau (4 boucles),
modèle pour le travail
(avec fermeture-éclair)

\$9.99

BOTTINES DE FEUTRE

DOUBLEES EN ROUGE
\$9.99

POUR DAMES...

Chaudement doublées

choix: styles, hauteurs, talons et couleurs



BOTTILLONS
Sport - Toilette
\$12.99

BOTTES
hauteur: 15''
\$14.99

EXTRA-SPECIAL

POUR LA FAMILLE



• EN VINYLE
GARANTIE
IMPERMEABLE
• PRODUIT CANADIEN
• CHOIX: BOTTES ET BOTTILLONS

DOUBLURE A LONG POIL
COULEURS: TAN - BRUN

Fillettes Dames Garçons Hommes
Pts: 11 A 4 Pts: 5 à 10 Pts: 1 A 6 Pts: 7 A 11
\$6.99 \$9.99 \$8.99 \$9.99

POUR DAMES

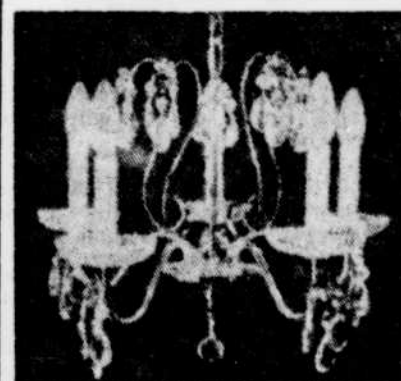
Souliers doublés de qualité réguliers jusqu'à \$30.00 SPECIAL

\$12.99

PANTOUFLES

Balance de ligne
Enfants \$1.99 Dames \$2.99

LAMPES BIBELOTS HORLOGES TABLES EN MARBRE CADEAUX



CHANDELIER 5 branches

cristal
maximum 5-60 w
Prix sugg. \$56.54
Prix Duval

\$25.50



CHANDELIER 5 branches

Maximum
5 - 60 watts
Prix sugg. \$48.75
Prix Duval

\$21.95

DOME PLASTIQUE ROUGE 15''

Prix sugg. \$36.00
Prix Duval

\$16.20

LAMPES SUSPENDUES 16''

En velours ou autre
Prix Duval

\$23.90



2750, ch. Ste-Foy
Tél.: 651-0405.

Drapeau peu loquace sur le post olympique

par Jacques DRAPEAU

Le ministre des Affaires municipales, M. Victor Goldbloom, n'a pas caché sa déception, hier, face au refus du maire de Montréal, M. Jean Drapeau, de produire un rapport sur l'utilisation post olympique du stade Taillibert.

Tout au plus, M. Drapeau a-t-il voulu lever le voile sur une infime portion de l'étude actuellement en cours à la ville de Montréal.

On a calculé, par exemple, qu'il en coûterait annuellement un million de dollars en frais d'électricité seulement. M. Drapeau a de plus soutenu que les revenus du complexe olympique ne pouvaient être inférieurs à cinq millions par année.

M. Goldbloom avait formulé quatre questions bien précises:

— combien faudra-t-il de spectateurs, annuellement, pour que le stade olympique de Montréal fasse ses frais; — combien d'événements présentera le stade olympique;

— à combien estime-t-on le nombre de participants, pour toutes les installations disponibles dans le complexe;

— que coûtera le stade durant les journées sans événement.

Coût d'administration

L'étude de cet aspect de la question du complexe olympique a donné lieu à un échange de mots acerbes entre le maire Drapeau et les deux députés de l'Opposition faisant partie de la commission parlementaire des Affaires municipales, MM. Claude Charron et Marcel Léger.

Pour un, M. Léger a révélé que les concepteurs du nouveau stade couvert de La Nouvelle-Orléans avaient estimé le coût annuel d'administration à 10 pour cent de la valeur du complexe.

Or, en transposant cette estimation à Montréal, on se rend compte que les frais d'exploitation du complexe olympique après les Jeux, pourraient atteindre \$38 millions par année.

M. Drapeau a invoqué la possibilité que les visiteurs affluent pour visiter le stade. Il a noté que l'exploitation du stade rapportera des revenus à long terme, que le stade couvert garantira la présentation des événements comme prévu, mais son enthousiasme n'a pas été aussi contagieux qu'il l'aurait souhaité.

Le député de Saint-Jacques, M. Charron, a répliqué qu'il se devait de battre en retraite "parce que la commission parlementaire a été mal éclairée."

M. Charron soutient, en outre, que les revenus du complexe devront être à ce point élevés que le coût d'accès deviendra exorbitant. "On va pouvoir assister à un match de baseball à l'abri des intempéries, mais à quel prix?"

"Chat échaudé craint l'eau froide", a lancé M. Charron au maire Drapeau, en citant le cas de la Place des Arts et de Terre des Hommes, sources de déficits annuels.



Accompagné, entre autres, de MM. Austin Page, à gauche, responsable du programme de la monnaie olympique, et Gérard Niding, président du comité exécutif de la ville de Montréal, au centre, le maire Drapeau a donné des réponses évasives aux questions précises du ministre Goldbloom.

United Aircraft serait libre de produire où bon lui semble

OTTAWA (PC) — Le gouvernement canadien aurait apparemment accepté que la société United Aircraft of Canada Ltd., contrôlée par des intérêts américains, transporte sa production depuis ses usines de Longueuil jusqu'aux usines de sa subsidiaire aux États-Unis, pendant la grève du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile.

Les contrats, dont le contenu a été divulgué aux Communautés lundi, montrent que la société a reçu une somme de \$73 millions, en assistance financière, en vertu du programme de productivité industrielle administré par le ministère de la Défense.

Il n'y avait pas, dans les contrats, de dispositions précisant que les travaux effectués sous subside, en vertu d'un programme de fabrication de moteurs à turbines devaient être réalisés au Canada, et que les remboursements étaient dépendants des profits déclarés par la société.

Un dirigeant de TUA, dont quelque 1,000 membres sont toujours en grève contre la United Aircraft depuis le 7 janvier 1974, a dénoncé une clause indiquant que le gouvernement aurait pu sanctionner la décision de la société de transporter aux États-Unis la production effectuée dans le cadre du programme subventionné.

Selon ce dirigeant syndical, cette

manoeuvre aurait eu pour but de casser la solidarité syndicale et la résistance des grévistes.

Cette clause, contenue dans la partie du contrat relative aux conditions de travail, permet au gouvernement de délier la société de l'obligation d'utiliser la main-d'œuvre canadienne si "des circonstances particulières existent ou au cas où l'intérêt public exigerait que le travail soit effectué par des travailleurs autres que ceux résidant au Canada."

Casser la résistance

M. Robert Dean, représentant au Québec du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile, interprète cette disposition du contrat en affirmant que le gouvernement a décidé "qu'il serait dans l'intérêt des travailleurs de casser la résistance des travailleurs de Longueuil."

Plusieurs hauts fonctionnaires du ministère de l'Industrie participaient à une réunion interministérielle hier, et il a été impossible aux journalistes de les atteindre pour obtenir leurs commentaires en rapport avec cette affaire. Pour un, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillis, n'était pas présent lors de la période des questions aux Communautés.

Par ailleurs, des fonctionnaires du ministère des Approvisionnements

et services, qui ont participé à la rédaction des contrats intervenus entre le gouvernement et la United Aircraft, ont déclaré que les représentants de la société sont entrés en contact avec le ministère de l'Industrie l'an dernier pour indiquer qu'elle avait l'intention de transporter une partie de sa production aux États-Unis, afin d'être en mesure de rencontrer des impératifs de commerce étranger.

Plus tard, la société aurait effectivement entrepris ces transports de production vers les États-Unis. C'est d'ailleurs ce qui a donné lieu à des accusations de la part du leader du Nouveau parti démocratique, M. Ed Broadbent, qui a soutenu que le gouvernement canadien participait au financement des progrès techniques et de la création d'emplois dans les pays étrangers, en poursuivant des objectifs industriels désastreux.

Hier, le leader néo-démocrate a déclaré qu'il ne savait pas encore si le gouvernement canadien avait été informé de ce transport de production avant qu'il survienne.

De son côté, le porte-parole de la United Aircraft a affirmé que la plus grande partie de la production ainsi transportée aux États-Unis avait été rapatriée à Longueuil, en dépit du ralentissement de travail provoqué par la grève.

Le Haut-Saguenay (3)

Arvida, l'enjeu du regroupement

par Roger LEROUX
envoyé du Soleil

CHICOUTIMI — L'enjeu du regroupement au Haut-Saguenay, c'est avant tout Arvida; c'est surtout la régionalisation de l'Alcan, dont la valeur impossible des propriétés en 1975 atteint presque \$100 millions, soit \$12 millions de plus que l'évaluation impossible de la ville de Jonquière.

Située à mi-chemin entre Jonquière, la prolétaire (29,000 habitants), et Chicoutimi, la noble (34,000 habitants), Arvida constitue un modèle non seulement pour la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean mais pour la province.

Dotée d'une administration efficace et dépolitisée, ce qui est particulièrement rare, Arvida s'est développée suivant des normes strictes d'urbanisme, qui en ont fait un havre de paix et de tranquillité. Les services sont meilleurs que partout ailleurs; avec moins de 20,000 de population, la municipalité se paie le luxe d'un service de

protection contre les incendies autonome; le problème des espaces verts n'a jamais existé (il y en a d'ailleurs tellement qu'une équipe d'une douzaine de travailleurs doit être affectée à leur entretien).

L'attachement des citoyens à leur ville, et en particulier à son autonomie, et leur intérêt pour la chose municipale s'expliquent d'autant mieux que 80 pour cent des citoyens sont propriétaires.

Depuis qu'on parle de regroupement dans le Haut-Saguenay, Jonquière et Chicoutimi se sont naturellement considérées comme des conjoints idéaux. La loi 98 a forcé Arvida au mariage, mais elle n'a convaincu aucun de ses citoyens.

Lutte farouche

Pour conserver son autonomie, Arvida a livré une lutte de tous les instants au projet de regroupement. Fort des résultats d'un référendum sur la fusion, qui démontraient que 90 pour cent des citoyens rejetaient le regroupement forcé, le maire Francis Dufour a tout fait pour

contrer le projet du député-ministre Gérard Harvey.

Campagnes d'information à la radio et à la télévision, manifestations, délégations à Québec; tout cela n'a pas modifié le cours des événements.

L'opposition d'Arvida reposait sur trois objections principales: le gigantisme, le cadre imposé aux municipalités du Haut-Saguenay pendant quelques années encore et les positions prises par certaines municipalités avant la loi 98.

Le maire Dufour se réfère aux expériences de Laval et de Longueuil pour soutenir que le gigantisme n'entraîne pas une amélioration des services aux citoyens. Par ailleurs, poursuit-il, un problème souvent soulevé est l'éloignement des administrés de leur administration; la création d'un grand centre accentue encore cette tendance.

Le maire d'Arvida croit peu aux économies qu'on pourra réaliser avec la fusion. Le fait que la nouvelle ville de Jonquière recevra

du gouvernement \$829,000 pendant les trois prochaines années et, qu'à compter de 1978, la ville de Saguenay recevra près de \$1,5 million, en vertu des mêmes programmes ne modifie pas sa position.

Il prend pour exemple l'ajustement des conventions collectives de toutes les municipalités regroupées pour prévoir une augmentation des coûts à court terme. "Dans les cas semblables, le nivellement se fait par le haut; toutes les conventions seront ajustées à celles qui sont les plus profitables aux travailleurs, donc celles qui coûtent les plus chères."

Un argument souvent avancé par les défenseurs du regroupement: les avantages financiers qu'on pourra retirer du gouvernement du fait qu'une ville s'oppose à cette théorie qui veut que plus on est gros plus on retire des gouvernements. "Il faudra d'abord que le gouvernement adopte des programmes de développement régional, c'est plus important que la création de grosses villes."

Ententes intermunicipales

Jusqu'à maintenant, la collaboration entre les villes du Saguenay pour mettre en commun divers services n'a été que très marginale. Le cadre de développement de la nouvelle grande ville de Saguenay, qui prévoit des délais de trois ans, oblige encore à ce genre de collaboration, et M. Dufour n'y croit pas.

"Par ailleurs, ajoute-t-il, certaines décisions prises par les conseils municipaux, au cours des dernières années, relativement à certains aspects de leur développement, n'étaient aucunement orientées vers le rapprochement et encore moins vers la fusion. Les redressements risquent de poser d'épineux problèmes."

Le 1er janvier dernier, Arvida a dû faire "contre mauvaise fortune bon cœur". Le maire Dufour, dans un message à la population, quelques heures après la disparition de sa ville, invitait les citoyens à la collaboration et à tirer le maximum du nouveau cadre qui leur était imposé.

Cette position de "bon joueur" ne l'empêche pas d'être sceptique, comme il l'a expliqué au SOLEIL: "Personnellement, j'attends des preuves que les avantages l'emporteront sur les désavantages."

chelle du Québec d'environ \$36,000,000,000.

Or, a-t-il poursuivi, l'évaluation réelle a été de \$3,600,000,000 de plus que le montant prévu, ce qui a donné un revenu accru par l'impôt foncier scolaire normalisé d'environ \$43,000,000.

L'impôt foncier scolaire normalisé a donc servi à augmenter les impôts généraux des Québécois versés aux fonds consolidés du gouvernement, par le biais des commissions scolaires.

Le gouvernement a diminué sa part des subventions au financement des commissions scolaires pour un montant équivalant aux \$43,000,000, "laissant ainsi supporter par les contribuables de l'impôt foncier scolaire cette partie de la charge qu'il avait prévu absorber".

Pour cette raison, la FCSCQ recommande qu'à compter de 1973-1974 la participation normalisée des contribuables de l'impôt foncier scolaire soit stabilisée à 30,5 pour cent de l'ensemble du budget provincial administré par les commissions scolaires et les commissions régionales.

Cette situation fait que le gouvernement augmente les impôts des Québécois en douce, par le biais de retards administratifs du ministère des Affaires municipales, et par des "incroguités d'articles de la loi sur l'instruction publique" relatifs aux rôles d'évaluation.

Le président rendait alors publiques des recommandations de son organisme visant à corriger des lacunes dans la fiscalité scolaire et municipale.

Pour M. Lavigne, une source de revenus autonome et stable est la base fondamentale de l'autonomie du gouvernement scolaire du milieu. Et jusqu'ici personne n'a proposé aux commissions scolaires des sources de revenus du genre, susceptibles de remplacer l'impôt foncier scolaire.

Il a même ajouté que toute tentative visant à retirer aux commissions scolaires leur pouvoir de taxation

Injustice

M. Lavigne considère qu'il est injuste que les gouvernements, tant provincial que fédéral, fassent payer aux citoyens des impôts sur des impôts. Selon la FCSCQ, la part du revenu d'un citoyen, propriétaire ou locataire, affectée au paiement de l'impôt foncier attaché à son domicile devrait être déductible pour fin d'impôts fédéral et provincial sur le revenu.

M. Lavigne a fait voir que les contribuables "particuliers" du Québec paient environ \$73,260,000 d'impôt provincial sur le revenu sur leur impôt foncier scolaire. Le gouvernement fédéral remet au gouvernement du Québec approximativement l'équivalent du \$73,000,000, "mais le contribuable de l'impôt foncier scolaire n'en voit pas la couleur".

"Il est de plus que temps que les ministres des Finances des deux ordres de gouvernement cessent de pressurer les contribuables de l'impôt foncier".

Le président a encore demandé que l'article 373 de la loi sur l'instruction publique soit modifié pour que les rajustements des rôles d'évaluation tiennent compte des différentes catégories de propriétés au moment de l'uniformisation des rôles d'évaluation. La fédération demande aussi que la loi limite à un maximum de 20 pour cent toute variation des correctifs au rajustement des rôles.

Québec devra fournir des garanties de revenus aux commissions scolaires

"sera contestée devant les tribunaux et auprès de l'opinion publique".

Un tribunal de l'évaluation

Par ailleurs, M. Lavigne a fait voir que la FCSCQ souhaite l'institution d'un tribunal provincial de l'évaluation, qui aurait la compétence judiciaire nécessaire pour étendre à la dimension de tout le territoire du Québec la responsabilité de chaque commission scolaire en matière d'uniformisation des rôles d'évaluation.

Ce vœu répond d'ailleurs à une recommandation d'une commission d'étude de la refonte des lois municipales, qui a récemment suggéré la formation d'un tribunal des affaires municipales ayant, entre autres pouvoirs, ceux du tribunal d'évaluation.



Photo Real Tremblay

Service d'Optique Elite Inc.
RAYON D'OPTIQUE ET D'OPTOMETRIE
Détailants agréés en vertu de la Loi des optométristes et opticiens de la province de Québec.
Place Laurier, Ste-Foy 653 8396
2, Édifice Place Québec 529 5883
Gare Centrale & autobus 539 4555
1050, St-Jean Québec 692 2292

Service de Rencontre ANNA
Tél.: 525-4632
20 rue St-Jean Local: 139

éditorial

Salaires et inflation

Le ministre des Finances, M. Turner, dans un discours prononcé à Toronto, a identifié trois caractéristiques qui imprègnent la lutte du gouvernement fédéral contre l'inflation au pays. Le ministre considère que: 1- ce sont les hausses de salaires qui alimentent maintenant l'inflation; 2- le contrôle des prix et des salaires n'est toujours pas le meilleur moyen de ramener les prix à un niveau moins élevé; 3- il faut amener les divers agents de l'économie à une coopération volontaire pour réduire la montée des prix.

Le phénomène est classique des pressions salariales accentuées qui se manifestent consécutivement à une hausse généralisée et marquée des prix. Les salaires arrivent alors comme facteur supplémentaire qui agissent sur la montée des prix; les coûts de fabrication des produits ou des services progressant dans la proportion de l'accroissement des salaires. Il peut arriver que ce soit d'abord les salaires qui agissent sur l'inflation ou que ce soit cette dernière qui pèse en faveur d'un accroissement généralisé des salaires. Mais, dans les deux cas si ceux-ci ne correspondent pas à une augmentation de la productivité les pressions ne tardent pas à se faire sentir sur les prix.

Les salariés ayant vu leurs revenus diminuer du fait de l'augmentation considérable du prix du pétrole, des produits alimentaires et des matières premières qui entrent dans la fabrication des produits finis qu'ils doivent acheter, ont donc fait pression pour accroître leurs revenus. Ceux-ci entrent à leur tour dans le cycle inflationniste.

Comment maintenir à un niveau normal ces pressions des prix et ces contre-pressions des salaires provenant des prix? Le ministre Turner écarte le contrôle des prix et des salaires. Ces mesures n'ont pas donné de bons résultats dans les pays où elles ont été appliquées, notamment aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Ainsi, aux États-Unis, le président Ford a refusé vers la fin de 1974 de s'engager sur la même voie que son prédécesseur, M. Nixon, qui avait décrété dans le pays voisin le plus sévère contrôle des prix et des salaires utilisé jusqu'alors en temps de paix. Le président Ford a conclu que les contrôles: "Engendrent la pénurie, entravent la production, étouffent la croissance et restreignent le nombre des emplois". De même en Grande-Bretagne le premier ministre travailliste, M. Wilson, s'est montré moins sévère que M. Heath dans le contrôle des prix et des salaires, préférant invoquer un "contrat social" en vue de mesures concertées sur une base volontaire.

Le ministre des Finances canadien préconise cette voie visant à faire en sorte que les revenus des entreprises et des salaires puissent se maintenir chez nous en deçà d'une limite qui permettrait de lutter contre la montée exagérée des prix. Ce n'est pas la première expérience du genre qu'on tente au Canada. Il y a quelques années la Commission Young avait tenté d'amener les divers secteurs de l'économie à s'engager sur une telle base volontaire de contrôle des prix et des salaires.

Chaque groupe était prêt à coopérer jusqu'au moment où il devait s'imposer lui-même une discipline un peu marquée. Les consultations entreprises par le gouvernement Trudeau

en vue d'inciter les agents économiques à de la modération ne vont pas, jusqu'à maintenant du moins, aussi loin de la discipline volontaire que les mesures précises préconisées par la Commission Young. La politique de consultation sera-t-elle pour autant plus efficace que précédemment?

Moins touché par l'inflation et la stagnation économique que les autres nations industrialisées, le Canada en subit inévitablement les secousses en raison de sa dépendance des marchés commerciaux étrangers. Une forte récession qui suivrait une inflation encore plus élevée serait particulièrement douloureuse à subir, au plan économique et social. Nous sommes dans la situation où il faut prévenir l'aggravation de l'inflation de façon à éviter une récession encore plus grave. De plus il convient d'agir avec doigté pour éviter que toute lutte anti-inflationniste radicale ne se traduise par une stagnation économique poussée. Malgré lui, le Canada peut être entraîné dans ce cercle vicieux au niveau international.

Nous possédons ici de nombreux avantages qui favorisent notre pouvoir de négociation commerciale au plan international. Nous sommes l'un des principaux fournisseurs de denrées alimentaires au monde; en 1973-1974, nos exportations de blé et de farine s'élevaient à 20 p.c. des exportations mondiales. Avec une population infiniment moindre, notre production minière est à peu près équivalente à celle des États-Unis et de l'URSS qui se classent aux deux premiers rangs. Enfin, nous sommes la seule nation industrialisée à être autosuffisante en pétrole. Si en tant que pays industrialisé nous subissons l'effet de la montée des prix de l'énergie et des matières premières, en tant que producteurs de ces matières nous en bénéficions également. La montée des prix de ces produits de base devrait à la longue en encourager ici une production accrue et agir en faveur de notre développement, même si dans l'immédiat nous en ressentons les effets inflationnistes.

Voici que les salaires en encourageant une demande accrue et en se reflétant immédiatement sur les coûts de production viennent relancer l'inflation. C'était inévitable que les salariés cherchent à rattraper une perte réelle de leurs revenus. Il s'agit maintenant, à tous les niveaux, d'éviter de pousser trop loin dans cette direction qui risque de provoquer de nouvelles distorsions dans le comportement d'une économie nationale déjà fortement secouée.

Le contrôle impératif des prix et des salaires s'est avéré ailleurs trop rigide. Réussirons-nous cette fois à maintenir un semblant d'équilibre par des mesures de concertation volontaire?

On peut par celles-ci encourager une certaine modération, et donc éviter le pire, mais on ne pourrait en arriver par le contrôle volontaire à des mesures draconiennes de lutte contre l'inflation. Tant qu'on voudra justement se garder de telles mesures draconiennes, qui provoqueraient des maux plus graves que ceux qu'on veut corriger, les mesures volontaires prennent figure de palliatifs acceptables. A condition, bien entendu, que la concertation réussisse à concorder.

Gilles BOYER

Le contenant ou l'autre?

Le président de l'Office des professions du Québec, Me René Dussault, soulevait hier avec justesse la nécessité d'assurer une meilleure protection du public, dans le domaine des services professionnels qui lui sont dispensés, en établissant une meilleure collaboration entre le monde de l'enseignement et le monde professionnel.

A son avis, un moyen efficace de garantir cette protection est de donner aux professionnels une solide formation couvrant l'essentiel des aspects théoriques et pratiques de leur profession. Or, il appert que, dans plusieurs disciplines conduisant à la pratique d'une profession, le lien entre la formation académique et la formation professionnelle n'est pas facile à établir. Et, comme le rappelle Me Dussault, le conflit périodique entre les étudiants en droit et le Barreau du Québec ainsi que celui, plus récent, touchant les étudiants en orientation de l'Université Laval, nous démontrent nettement que la réconciliation entre les objectifs de la formation académique et de la formation professionnelle est actuellement l'un des grands défis à relever dans le domaine de l'éducation.

Comment respecter, se demande le président de l'OPQ, les exigences spécifiques du monde de l'enseignement et assurer en même temps au futur professionnel une formation qui le prépare à la pratique même de sa profession. L'an dernier encore, les étudiants en droit se plaignaient du fait qu'un aussi grand nombre des leurs aient été recalés aux examens du

Barreau et l'attribuaient à la trop grande disparité entre les exigences de la corporation légale, au niveau des examens, et les notions académiques qui leur étaient dispensées. De même, les étudiants en orientation récriminaient contre le fait que la corporation professionnelle à laquelle ils se destinent exige un diplôme supérieur à celui que leur confère l'enseignement qu'on leur dispense pour pouvoir pratiquer.

Voilà pourquoi, voulant palier cet espèce d'hiatus, l'Office des professions s'efforce d'établir des mécanismes de collaboration entre le milieu de l'enseignement et le milieu professionnel, de façon que le diplôme académique donne non seulement ouverture, mais directement accès à la pratique des professions ou à tout le moins, que les conditions additionnelles exigées soient vraiment complémentaires et ne dédoublent pas les évaluations faites au niveau académique. En ce sens, un comité conjoint université-corporation est proposé pour chaque discipline universitaire débouchant sur la pratique d'une profession, les discussions de ces comités portant sur l'élaboration des programmes d'étude et la préparation des examens ou autres mécanismes d'évaluation, les stages de formation professionnelle, les examens professionnels et la formation continue.

Mais là où Me Dussault pose une priorité est lorsqu'il mentionne la nécessité pour les corporations de mettre l'accent sur la formation continue, principe selon lequel les membres d'une profession doivent tenir continuellement

Fais ce que dois



Lorsque la lune blanche braque sa clarté sur la forêt endormie.

l'opinion du lecteur

L'explication de Fatima

Après avoir lu cette lettre de Sr Lucie de Fatima, la seule survivante des trois voyants, présentement carmélite dans un couvent à Coimbra au Portugal, j'ai pensé qu'elle intéresserait aussi vos nombreux lecteurs comme elle m'a moi-même intéressée. Sr Lucie nous explique clairement la raison du désordre actuel dans l'Eglise. (Lettre datée du 13 avril 1971, adressée par Sr Lucie de Fatima à son neveu prêtre, et traduite du portugais par S.I. Gabral.)

Mon cher Père José Santos Valinho:

leurs connaissances à jour. Et dans la poursuite de cette tâche à laquelle le Code des professions les oblige formellement, les corporations doivent s'associer aux collèges et aux universités. Or, il sera beaucoup plus facile d'en arriver à des échanges profitables à l'étape de la formation continue si l'on a déjà, selon l'expression de Me Dussault, "jeté des ponts entre les milieux de l'enseignement et les milieux professionnels au moment de la formation initiale qui devrait donner à l'étudiant une formation générale qui ne soit pas bornée par les limites du système professionnel et, en même temps, diriger un bon nombre d'entre eux vers un débouché professionnel."

Depuis que nous nous sommes résolus à ignorer la valeur de l'humanisme dans notre système, nous avons renoncé au principe de la formation générale. Parce que nous avons renié la primauté de la "teste bien faite", nous avons fermé la porte à une saine orientation de notre pédagogie. Comment ne se ferait-il pas que nous soyons maintenant accusés à l'expédient de remplir des "contenants".

Au surplus, parce que nous n'avons pas de données précises sur les carrières où l'on a un urgent besoin de compétences, comment pouvons-nous alors procéder à une orientation de l'enseignement qui soit vraiment rationnelle. Si nous n'avons pas une notion la plus exacte possible des besoins actuels et futurs pertinents à chaque secteur de l'activité humaine, il continuera de se produire ce qui se produit actuellement, c'est-à-dire une carence totale dans de nombreux secteurs où les jeunes pourraient se faire un avenir et une surabondance dans d'autres où les jeunes s'engagent à la sauvette, à pile ou face.

Il faut sortir de l'aberration des grandes données pédagogiques, apporter plus de rationalité et de coordination au système, favoriser une plus grande planification dans le choix des options, enfin, assurer une efficacité toujours améliorée de l'exercice d'une profession. Soit. Mais il faut préalablement faire en sorte que l'étudiant sache où il va, pourquoi il y va et, surtout, s'il a le talent et les aptitudes nécessaires pour y aller. Pour cela, il est indispensable qu'il sache qui il est; et cette notion fait partie de la culture. L'être humain n'est pas une technique mais une richesse à développer.

Paul LACHANCE

Je vois par votre lettre que vous êtes troublé par le désordre de ce temps. C'est triste en effet qu'il y en ait tant qui se laissent dominer par la vague diabolique qui enveloppe le monde; et ils sont si aveugles qu'ils ne voient point l'erreur. La principale erreur c'est qu'ils ont abandonné la prière; et ainsi ils se sont éloignés de Dieu, et, sans Dieu, tout leur manque. "Sans moi vous ne pouvez rien faire" (Jean, 15,5).

Toujours en union de prières et de sacrifices près de N.S.

Monique Robertson,
605 rue St-Ignace,
Québec.

Sérieux et objectivité

M. Jean-Roch Roy
Maison de Radio-Canada
Service de l'enseignement
religieux
Boulevard Dorchester Est
Montréal.

Sujet: Emission 5D
Monsieur,

Je manque rarement d'écouter votre émission intitulée 5D.

J'admire le sérieux et l'objectivité que vous mettez dans la préparation et la mise en ondes de cette émission.

Il semble clair que ce programme s'inspire d'un désir profond de servir l'Eglise d'aujourd'hui et d'ici. Naturellement vous ne pouvez éviter les faux scandales. Je crois personnellement que certaines réactions négatives sont un critère de réelle valeur: une émission religieuse qui plairait aux "vendeurs du temple" serait une mauvaise émission et un réel scandale.

Les jeunes et les pauvres, en particulier, ne se tourneront vers l'Eglise que dans la mesure où sera corrigée la grave carence dont souffre l'Eglise-institution en ce qui a trait à sa crédibilité.

Pour ma part je souffre de l'indigence spirituelle de l'Eglise hiérarchique du moins dans ses représentants les plus immédiats. "Je pratique" par conviction, dans mon milieu paroissial. Mais c'est chez moi que mon épouse et moi nous arrivons à nourrir notre foi, surtout par la lecture et la méditation de l'Ecriture.

Continuez donc cet excellent travail et à la longue vous aurez contribué à la mise à jour de l'Eglise, continuation ici-bas du Christ.

Bien votre,

Cyrille Deshaies,
Conseiller,
Service des Relations
de Travail.

Je suis persuadée que la principale cause du mal dans le monde, l'égarement de tant d'âmes consacrées est le manque d'union à Dieu dans

au-delà de l'événement

Opinion

Non à la création d'un district fédéral à Ottawa-Hull

Le ministre Oswald Parent a prononcé, lundi, une causerie devant la Chambre de commerce de Hull, au cours de laquelle il a manifesté son opposition à la création d'un district fédéral dans la région d'Ottawa-Hull. Nous publions, aujourd'hui, un extrait de sa conférence.

par Oswald Parent

(...) L'année 1975 pourrait fournir l'occasion au gouvernement fédéral et à ceux de l'Ontario et du Québec d'amorcer des négociations en vue d'établir un nouveau type de relations intergouvernementales leur permettant de mieux coordonner leurs efforts respectifs en vue du développement le plus harmonieux possible de la région de la capitale canadienne. Incidemment, l'on comprendra, au sujet de ces négociations à entrevoir, que le gouvernement du Québec préfère se réserver le choix de la voie qui lui paraît la plus appropriée pour faire connaître son point de vue plutôt que de comparaître devant une commission parlementaire mixte — du Sénat et de la Chambre des communes — que le gouvernement fédéral pourrait éventuellement former pour discuter de l'administration de cette région.

Deux conditions que le Québec considère fondamentales doivent être réalisées pour que l'on puisse espérer en l'établissement de relations intergouvernementales normales dans cette région. Ces conditions sont:

a) l'abandon définitif de la part du gouvernement central de toute velléité d'établir sous quelque forme que ce soit un district fédéral;

b) chacun des gouvernements doit situer ses interventions à l'intérieur du cadre d'action précisé par ses compétences constitutionnelles.

Je n'ai pas été surpris de lire dans l'étude spéciale sur la capitale nationale réalisée par monsieur Douglas H. Fullerton, que ce dernier ne pouvait

recommander la création d'un district fédéral parce qu'une telle solution est politiquement inacceptable. En effet, la création d'un district fédéral est politiquement inacceptable au Québec et, personnellement, j'y suis radicalement opposé, parce que l'intégrité du territoire québécois doit être maintenue et que la juridiction provinciale doit être également maintenue dans tous les domaines qui lui sont garantis par la Constitution. J'ai d'ailleurs du mal à concevoir qu'une structure administrative aussi monolithique que celle d'un district fédéral refléterait fidèlement le fédéralisme canadien dont les composantes sont multiples en raison de la diversité culturelle, linguistique et régionale de la population canadienne.

Pour terminer, la seule critique que j'ai l'intention de faire aujourd'hui à propos de cette étude, j'ajouterais que monsieur Fullerton, s'il a rejeté la formule de territoire fédéral parce qu'irréaliste, aurait dû pour le même motif rejeter la formule qu'il a retenue. A plus forte raison quand l'auteur recommande la création d'un conseil suprarégional à qui deux ordres de gouvernement déléguent certains de leurs pouvoirs, ainsi que ceux des municipalités, dans l'intention bien avouée qu'une telle formule hâterait la création d'un district fédéral.

En contrepartie à toute formule de centralisation administrative, le Québec en propose une autre qui vise à une harmonisation et à une coordination des politiques respectives de chacun des gouvernements et des municipalités dans la région.

De fait, la proposition québécoise consiste en un accord par lequel les gouvernements du Canada, de l'Ontario et du Québec conviendraient d'institutionnaliser un mécanisme de coordination intergouvernementale qui, en l'occurrence, serait une conférence ministérielle composée d'un ministre fédéral, d'un ministre de l'Ontario et d'un ministre du Québec.

Cette conférence pourrait être assistée d'un comité technique formé de fonctionnaires des trois gouvernements et dont le mandat serait de faire des études sur toute question relative à l'objet de l'accord.

La participation des municipalités et organismes régionaux étant requise au bon fonctionnement de l'accord directeur, l'Ontario et le Québec créeraient, sur leur territoire respectif, un comité de coordination provincial-municipal.

Cet accord directeur tripartite, sorte de contrat de plan, devrait également permettre aux trois gouvernements de préciser un certain nombre d'objectifs communs à poursuivre et de s'entendre sur ces objectifs. De plus, l'accord directeur pourrait contenir certaines dispositions concernant la mise en œuvre des plans, les zonages, les acquisitions de terrains et la localisation des infrastructures.

Du point de vue du Québec, l'accord directeur devrait être assorti de trois accords spéciaux portant sur la réalisation de programmes et projets dont les éléments doivent être conformes aux objectifs convenus et précisés par l'accord directeur.

Le premier accord spécial pourrait être appelé accord relatif au développement urbain et comporter un nombre de projets, telles des infrastructures d'aqueduc, d'égout, de transport, de parcs et zones de verdure.

Toujours du point de vue du Québec, le second accord spécial porterait sur le développement économique, c'est-à-dire la création d'emplois dans le service public, l'expansion industrielle et la mise en valeur de l'hinterland régional, particulièrement de son potentiel touristique.

Enfin, il conviendrait d'avoir un troisième accord spécial qui porterait sur la mise en place d'importants équipements culturels, tel un centre culturel régional, des musées, ainsi que la conservation et la mise en valeur du patrimoine.



"Aucun gouvernement ne doit outrepasser ses compétences constitutionnelles."



Rome: des pierres qui cachent la misère

par Patrick Meney

(AFP) — Un million de pèlerins visiteront cette année Rome, la ville éternelle, symbolisant la douceur de vivre. Pourtant, avec ses trois millions d'habitants, Rome n'échappe pas, aujourd'hui, aux maux de notre société. Même si elle cache mieux que certaines autres capitales ses tares, Rome vit sa décadence, rejetant sa misère à la périphérie.

Il est pourtant des signes qui trahissent, quotidiennement, le malaise qui a gagné la Cité: voir des dizaines de mal logés occuper le Capitole, la plus belle place du monde, et la transformer en terrain de camping est l'un de ces contrastes qui rappellent brutalement que derrière les pierres se cachent des hommes et de cruelles réalités.

Ce qui trompe en Rome, c'est cette façon de vieillir dignement, conservant intacts mille palais antiques, se donnant l'air de refuser les assauts du béton et d'échapper au temps.

Mais, s'il est vrai que la ville historique, le centre, a conservé son visage d'autan et que les buildings y sont proscrits, il faut savoir que seuls quatre cent mille Romains privilégiés habitent dans ces vieux quartiers que visitent les touristes.

Deux millions six cent mille personnes vivent ailleurs, même si Rome paraît être un village. Le mythe s'effondre, dès que l'on cherche à connaître la Rome contemporaine: la pauvreté, les inégalités, la spéculation y sont présentes.

C'est le miracle économique des années 60 qui a bouleversé la Cité: des centaines de milliers d'Italiens, provenant surtout du Sud, mal remis des ravages de la guerre, sont venus y chercher fortune.

De 1945 à 1958, la capitale est passée de 500.000

habitants à près de deux millions, et de 1958 à 1967 plus de six cent mille personnes se sont encore installées à Rome, mal préparée à cette expansion: il a été impossible d'établir un plan pour les logements. Impossible aussi de créer suffisamment d'emplois.

Le cinéma italien a raconté avec réalisme les épisodes dramatiques de ce fol exode. Si le centre aux mille palais ne s'est pas laissé envahir, les flots successifs des émigrants se sont brisés à la périphérie, édifiant de tristes quartiers, sur des terres malsaines.

Ainsi dans la zone populaire de la Magliana, 45.000 personnes occupent des blocs de béton, construits au-dessous

du niveau du Tibre, souvent sans autorisations légales. Ici, on a oublié de creuser des égouts. Plus loin, on arrive dans les bidonvilles, où a éclaté la guerre des pauvres: pour sortir de ces baraquas, il faut se battre, aller occuper illégalement les HLM attribués aux "privilegiés". A San Basilio, un quartier surpeuplé où l'étranger ne s'aventure jamais, la police a expulsé en septembre les occupants de ces HLM. Bilan: un mort et plusieurs blessés.

Autre problème poignant: l'emploi. L'industrie romaine ne fait travailler que 300.000 salariés, sur une population active d'un million de personnes. Si bien que nombreux sont les émigrés déçus qui voient maintenant en Rome la capitale des inégalités sociales. Ces contrastes se reflètent sur les services de la Cité: d'un côté, les cliniques ultra-modernes, de l'autre des hôpitaux surchargés n'arrivent plus à boucler leur budget. Entre ces deux mondes, un seul point commun: les rapports humains. Nous sommes dans un pays méditerranéen, où il fait bon vivre dans la rue. Au centre comme dans les quartiers neufs, la population a recréé une vie de village.

LE PLUS PRESTIGIEUX MAGASIN DE MEUBLES A QUEBEC

AUBAINES INÉGALÉES

ATTENTION TOUTE SPECIALE AUX FUTURS MARIES



MOBILIER CANADIEN

3 PIECES, en FRENE massif

Y COMPRIS
REFRIGERATEUR
13'5" P.C.U. SANS
GIVRE ET
CUISINIERE
30"

25 MORCEAUX
AU PRIX DERISOIRE DE
\$2,999⁰⁰

Mes prix sont garantis pour livraison à date ultérieure. Entreposage à nos frais.

AUSSI, COLONIAL 3 PIECES:

\$1,099⁰⁰



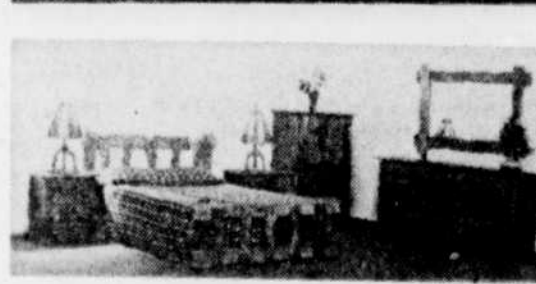
MOBILIER
DE CUISINE
7 mcx

Table ronde 42" -
Panneau 15" 4 chaises
Réfrigérateur
13.5' cu. Cuisinière
30"



MOBILIER
DE CHAMBRE
12 mcx

• Bureau triple •
Miroir avec cadre •
Commode avec portes
• 2 tables de chevet
• Tête et pied de lit
• 2 lampes •
Matelas 54" • Sommier
• Rails.



MOBILIER
DE SALON
6 mcx

Sofa 3 places • Fauteuil
berçante • Tabouret
• Table à café
• Lampe sur pied •
Cendrier.



CHAISE PLIANTE
BERÇANTE

en érable, dossier
et siège rembourrés - 3 cou-
leurs seulement -
Quantité limitée,
hâtez-vous!

22⁹⁵

**marcel côté
meubles**

1975 RUE FLEUR DE LYS, QUEBEC — 687-5181
(en face du centre d'ach. ts Fleur de Lys)

Gestion démodée dans... (Suite de la première page)

peuvent difficilement être mis en doute, détruisent presque toutes les allégations de la compagnie; la critique qu'ils servent à la Campbell et, à travers elle, à l'industrie, est très sévère.

En plus de qualifier d'attardées les méthodes de gestion du personnel de la compagnie, l'étude démontre que le système de rémunération basé sur les primes à la production "est une source de conflits donnant lieu à des gestes et à des actions reliés au chantage, au favoritisme, à la jalousie et aux menaces".

Elle dénonce aussi l'inefficacité du service du personnel qui n'est en fait qu'un service de relations de travail, l'absence de service d'accueil adéquat pour retenir le personnel embauché et l'absence d'avantages sociaux.

En bref, la compagnie évolue en 1975 dans un monde qui a cessé d'exister, il y a 20 ans, et c'est là, et principalement là, que se situe la source de tous ses problèmes.

Répliques

L'industrie minière a facilement tendance à accuser les autres (la Baie James — l'industrie de la construction) pour expliquer ses problèmes. P.S. Ross rétorque: "Ce sentiment d'impuissance et de révolte, ce complexe, s'explique d'abord parce que ces entreprises sont inconscientes de leur manque de compétence et de leur refus de faire les efforts pour le recrutement et la sélection de leur main-d'œuvre."

Aux plaintes des entreprises du secteur primaire qui se refusent à considérer "certains programmes comme un progrès social pour un pays riche comme le Canada", la firme d'experts répond: "En refusant d'accepter la nouvelle situation (qu'il ne saurait être question d'éliminer), l'industrie minière qui respecte les anciennes règles du jeu est mise hors jeu par les autres industries et les travailleurs qui ont adopté les nouvelles règles du jeu".

Le Montreal Trust nie

MONTREAL (PC) — Le Montreal Trust a répondu par un communiqué, hier, à la poursuite intentée par M. Sean Cahill, qui réclame le remboursement d'un investissement de \$125.000, un gros lot que son fils de six ans avait gagné à la loterie.

"Montreal Trust nie absolument les allégations de M. Cahill et se défendra vigoureusement devant la cour; M. Cahill a investi \$125.000 dans Montreal Trust contre un certificat garanti. La dite somme lui a été remboursée intégralement le 11 septembre 1973; Montreal Trust n'a jamais représenté ou négocié avec Florida Peach Corporation of America."

C'est dans cette société, affirme M. Cahill, qu'un représentant du Montreal Trust, M. Roland Thibault, contre qui les poursuites sont également intentées, avait suggéré qu'il place tut son argent.

Hier, M. A.G. Best, du Montreal Trust, a reconnu que M. Thibault était bien alors à l'emploi de la maison de fiduciaire. "Il l'était", a précisé M. Best, en signalant que M. Thibault a quitté son emploi l'automne dernier.

Dans le document judiciaire, on relève que M. Dean Augustine Cahill, photographe industriel de LaSalle, Québec, a pris toutes les dispositions nécessaires pour administrer la fortune de son fils Sean Terrence, notamment en se faisant nommer tuteur et sa femme tutrice, par jugement du notaire de la Cour supérieure de Montréal.

L'argent fut d'abord déposé à la

'Il n'est pas question que les Jeux aillent ailleurs'

AMSTERDAM (AP) — Lord Killanin, président du Comité international olympique, a annoncé aujourd'hui que les Jeux d'été de 1976 auront bien lieu à Montréal en dépit des retards survenus dans la construction des installations, et des difficultés financières que combat le COJO.

"Il n'est pas question que les Jeux aient lieu ailleurs qu'à Montréal", a-t-il déclaré au cours d'une conférence de presse.

Lord Killanin a ajouté que le CIO est persuadé que Montréal surmontera les difficultés.

Le président du CIO a déclaré que "s'il y a un risque que les Jeux ne se déroulent pas entièrement à Montréal, il est naturel que nous réfléchissions".

"Nous ne sommes pas des imbéciles. Si quelque chose cloche, il nous faut envisager des solutions de rechange. Mais, pour l'instant, il est inutile d'essayer de les appliquer ou d'en parler. Nous utilisons nos petits cerveaux de notre mieux. Il existe ainsi de nombreuses permutations ou suggestions si quelque chose ne va pas."

Lord Killanin a également déclaré qu'il attendait un rapport de M. Roger Rousseau, commissaire général du Comité d'organisation des Jeux, qui assiste actuellement aux délibérations de la commission parlementaire du Québec.

"J'espère rencontrer M. Rousseau d'ici 10 jours, a-t-il dit. Il ne servirait à rien de nous rencontrer avant d'être en possession de faits certains."

La commission exécutive du CIO doit se réunir le 20 février, à Lausanne. D'après Lord Killanin, le Comité d'organisation des Jeux de Montréal assistera à la réunion.

Enfin, quant à l'importation de main-d'œuvre étrangère, l'étude acceptée de la retenir comme mesure tout à fait temporaire et limitée, mais s'empresse d'ajouter qu'elle n'est pas une solution au problème puisqu'elle ne s'attaque à aucune de ses causes profondes. En outre, lit-on encore, comment songer à intégrer des travailleurs étrangers alors qu'on a toutes les peines du monde à intégrer les travailleurs autochtones du territoire?

En annexe du volumineux document, la firme montréalaise va jusqu'à insérer une longue liste d'endroits au Québec et en Ontario où on dénombre près de 3.000 mineurs d'expérience chômage; ce qui tendrait à démontrer que la main-d'œuvre existe, mais que l'industrie est incapable de s'assurer ses services et de la retenir.

Ces travailleurs, la mine Campbell, en particulier, et l'industrie minière, en général, en auront bien besoin. Dans la seule région de Chibougamau-Chapais, (à peine 20.000 habitants), on évalue les besoins en nouvelle main-d'œuvre à 1150 de 1974 à 1978.

Solutions

Si les données compilées dans l'étude de P.S. Ross n'ont jamais été rendues publiques, un comité formé de représentants de la compagnie, des syndicats et des gouvernements l'étude depuis sa déposition en mai dernier. Un travail analogue est en cours pour ce qui regarde Opemiska.

A la fin de février, au cours d'une réunion qui se tiendra à Chibougamau, toutes les parties doivent faire connaître lesquelles des 96 recommandations des spécialistes ont été retenues et lesquelles seront mises en application.

La majeure partie de ces recommandations touchent des réformes à entreprendre au sein même de l'entreprise. Les autres s'attaquent à la solution de problèmes externes à la compagnie et nécessiteront le plus souvent l'intervention de l'Etat.

Caisse populaire, puis, sur conseil de M. Thibault, qui était alors à l'emploi de Montreal Trust, fut investi dans un certificat de dépôt à court terme émis par Montreal Trust. Plus tard, M. Thibault proposait un placement supposément garanti par la Montreal Trust Company, dans une compagnie présentée comme filiale de Montreal Trust et dont les placements s'effectuaient par la Suisse.

Promesses

Dès la quatrième année, promettaient-on, les intérêts payables sur les \$125.000 s'élèveraient à 17% pour cent, puis à 19% pour cent la septième année.

La transaction réalisée, et le chèque de \$125.000 dûment endossé, M. Cahill apprenait le nom de la fameuse compagnie: Florida Peach. Etonné, il demanda des explications, mais M. Thibault lui aurait déclaré que le nom de la compagnie importait peu, en autant qu'il s'agissait d'une compagnie solvable.

Mardi, le journal Le Devoir a mis au jour cette affaire, en révélant les grandes lignes de la réclamation de M. Cahill, au nom de son fils. Le demandeur a eu la puce à l'oreille quand il a eu des difficultés à encaisser le premier chèque représentant les intérêts, tiré sur la banque Pariente, de Suisse.

M. Cahill apprit alors que la Florida Peach Corporation avait fait l'objet de poursuites dans l'Etat de Floride, et que la Commission des valeurs immobilières avait obtenu des interdictions de vente contre cette société.

M. Jim Worral, membre canadien de la commission exécutive du CIO, qui s'est entretenu mardi pendant cinq heures à Amsterdam, avec Lord Killanin et les trois vice-présidents du CIO, a déclaré à un journaliste que la discussion avait porté sur l'éventualité d'un transfert des Jeux dans une autre ville canadienne que Montréal.

Il a toutefois souligné que jusqu'à la réception du rapport du Comité d'organisation, on ignorerait ce qu'il suggérerait.

Dans le cas où toutes les épreuves sportives ne pourraient pas avoir lieu au même endroit, nous ne serions pas les seuls intéressés, les fédérations internationales le seraient aussi, a-t-il dit, ajoutant cependant qu'il ne semblait pas que ce doive être le cas.

On sait qu'une grève des ouvriers du bâtiment a entraîné un retard dans la construction du stade principal de Montréal et que certains milieux canadiens ont exprimé des doutes que les installations puissent être prêtes à temps pour les Jeux, qui doivent se dérouler en juillet 1976.

D'autre part, un examen du budget des Jeux à Montréal, en novembre, que les dépenses avaient augmenté de plus de 100 pour cent, passant de \$310 à \$653 millions et le gouvernement fédéral a fait savoir qu'il ne fournirait pas d'aide.

Garagiste tué

Un garagiste qui a été appelé, durant la nuit dernière, pour dépanner une voiture sur la route 2 (132) dans le village Saint-Augustin a été happé par un autre véhicule et blessé mortellement. Les parents n'ayant pas été avisés, il était impossible de lui dévouer l'identité de la victime.

Drapeau aura son... (Suite de la première page)

de défendre son principe de l'autofinancement, et ce, en dépit d'un déficit prévu de l'ordre de \$250 millions, exposé la semaine dernière devant la commission.

Le premier magistrat de la métropole a révélé que le service des finances de la ville de Montréal avait terminé l'étude de la première phase des structures de l'autofinancement "ce qui permettra de prouver cette vérité d'ici peu".

M. Drapeau a invité le ministre québécois des Finances, M. Raymond Garneau, à collaborer avec le comité d'étude de la ville de Montréal afin d'établir des chiffres. Le maire de Montréal a parlé d'un délai de cinq ans pour assurer cet autofinancement, mais il a exprimé ensuite sa foi dans un autofinancement à l'intérieur de la période préolympique.

A des journalistes qui l'interro-

Le crime organisé...

(Suite de la première page)

celles du crime organisé, car ces gens ne les paient pas.

Si la mafia payait les impôts sur ses gains "fantastiques, gigantesques, incroyables" (selon les qualificatifs mêmes du juge Dutil), le ministère des Finances estime que les impôts individuels des citoyens pourraient diminuer d'au moins 6 p.c. Mais, de préciser le conférencier, ce pourcentage est bas parce qu'il s'appuie sur un taux moyen de 34 p.c. de cotisation, tandis qu'il serait en réalité, pour eux, de 50 p.c., ce qui diminuerait les impôts d'au moins 10 p.c. Et comme, par ailleurs, ce pourcentage ne tient pas compte de la taxe de vente qui pourrait être perçue dans bien des cas, il faut plutôt dire que la diminution pour le contribuable du Québec atteindrait environ 15 p.c.

Boycotter le crime organisé

"D'un point de vue purement économique, nous souffrons terriblement du crime organisé. Ajoutez à cela les dangers qui guettent nos systèmes politiques et sociaux, il devient très clair que nous devons arrêter ce phénomène", affirme le juge Dutil.

Il estime que si la population boycottait le crime organisé, il n'y en aurait plus. D'où la préoccupation l'organisme qu'il préside — et qui doit reprendre ses audiences publiques en mai — de démontrer à tous les méfaits du monde interlope.

Il a lancé un appel aux hommes d'affaires, leur demandant de collaborer avec la Commission dans cette "expérience sociale audacieuse" afin d'améliorer "la qualité de l'administration de la justice au Québec".

La terre a tremblé en Californie

BRAWLEY, Californie (AP) — La terre a tremblé 1.000 fois depuis jeudi à Brawley, localité californienne d'élevage et de culture du coton proche de la frontière mexicaine. Vingt-cinq des secousses ont eu une magnitude égale ou supérieure à 3.5 sur l'échelle de Richter.

Les 13.000 habitants de Brawley, toutefois, tentent de continuer à vivre normalement. La récolte de coton est pratiquement rentrée et ils s'emploient maintenant à récolter les salades, autre ressource du pays.

Les dégâts jusqu'ici ont été insignifiants: quelques vitres brisées et des lézards dans des murs.

Pour les spécialistes, mieux vaut que ces petites secousses se produisent. Elles ont un effet de détente de l'écorce terrestre et évitent une secousse plus brutale.

Les mécaniciens de locomotives à Montréal sont en grève

(D'après PC) — Les mécaniciens de locomotives du Canadien National à Montréal ont décidé, par un vote pris la nuit dernière, de déclencher une grève immédiatement, compromettant ainsi sérieusement les progrès vers un règlement du conflit à travers le pays.

Doug MacAvoy, président de la Fraternité canadienne des mécaniciens de locomotives pour les réseaux du Québec et des provinces maritimes, a dit qu'une centaine de mécaniciens n'étaient pas entrés au travail, aux premières heures aujourd'hui. La décision de faire la grève a été prise au cours d'une réunion à laquelle assistaient quelque 70 chauffeurs, soit à peu près le tiers du local.

Les mécaniciens sont retournés au travail hier à Winnipeg, laissant les villes de Toronto, Belleville, Ottawa et maintenant Montréal comme les seuls centres sans service.

Quant à la région immédiate de Québec, elle ne souffre en rien de la situation. Le directeur des relations publiques du CN à Québec, M. Guy David, a affirmé, ce matin, que les arrivées et les départs des trains (passagers ou marchandises) se faisaient comme prévu.

Le retour au travail des mécaniciens à Winnipeg, en plus de rapports selon lesquels la situation redeviendrait normale d'ici peu à Toronto fait espérer aux autorités du Canadien National que le service de passagers transcontinental pourrait reprendre dès demain.

Une commission régira... (Suite de la première page)

Par exemple, le député Fabien Roy, représentant le Ralliement créditiste, s'inquiète du caractère partisan des éventuels trois membres de la commission "indépendante" chargée de surveiller l'application de la loi.

Le ministre Denis Hardy répond que cette Commission sera responsable devant l'Assemblée nationale et que les commissaires seront nommés par la majorité des deux tiers, comme le sont le directeur général des élections, l'ombudsman et le vérificateur général.

Sceptique, M. Roy souligne que l'importance exceptionnelle de la représentation libérale actuelle (10 députés sur 110) rend cette disposition inefficace...

Bénévolat

De même, le représentant créditiste s'inquiète de toute loi qui chercherait à contrôler le bénévolat en matière d'action politique. Mais l'inquiétude de M. Roy serait peu fondée puisque les libéraux affirment que "le bénévolat libéral pourrait être avantageusement comparé au bénévolat du Parti québécois".

Il y aurait donc au moins trois partis qui seraient frappés par le contrôle du bénévolat.

Par ailleurs, le premier ministre Robert Bourassa et le ministre Hardy se demandent comment inscrire comme contributions à la caisse électorale du Parti québécois l'appui que ce dernier reçoit de certains organismes (cas cité par M. Hardy: la Société nationale des Québécois (SNQ) qui publie le journal nationaliste Choc à Saint-Jérôme) de certains artistes ou de son journal "Le Jour".

En ce domaine des organismes politiques parallèles, les libéraux se disent en effet moins compétents que les péquistes; même si le député Burns leur cite le cas de Comité Canada et même si le ministre Hardy fait lui-même allusion à l'appui que les créditistes donnent au fédéralisme...

Légendes

Enfin, le ministre Hardy, parrain du projet de loi, s'empresse de souligner que les mécanismes prévus de-

vraient permettre au public de se faire le portrait exact de la source de financement des partis "en sachant, par exemple, combien de syndicats ont souscrit à un parti politique, combien de compagnies, combien d'individus".

Il souhaite que ce genre de statistiques puisse faire disparaître bien des "légendes". "Si, par exemple, un parti politique était financé uniquement par des compagnies, on le saurait; si un parti politique était financé uniquement par des syndicats, on le saurait".

Poudrerie jusqu'à demain matin

Une poudrerie a rendu la circulation difficile sur certaines artères de la région métropolitaine de Québec et de l'Est de la province durant la fin de la matinée et le début de l'après-midi, aujourd'hui.

D'ici demain matin, il devait tomber de quatre à six pouces de neige sur ces régions de l'Est. Cette neige était poussée par des vents allant de 20 à 30 milles à l'heure en après-midi et de 15 à 25 milles à l'heure durant la nuit et demain matin, alors que prendra fin la bourrasque.

L'accumulation n'a pas trop gêné la circulation, mais la poudrerie a réduit la visibilité de beaucoup dans certaines parties de la province.

Le mercure s'est maintenu à environ 15 degrés durant la journée pour baisser, la nuit prochaine, à 10 degrés et tomber, dans la journée de demain, à environ zéro degré.

demandez les menus économiques de Soeur Berthe

Une collection exclusive offerte par Provigo que vous pouvez obtenir gratuitement chez Provigain, Provibec, Provipop, Provi-Soir, AVA et Les Aubaines Alimentaires.

"...J'ai apporté une attention toute spéciale à la préparation de cette collection de menus. C'est peut-être parce que les qualités distinctives qu'on a tenu à leur donner m'ont semblé répondre aux besoins actuels des consommatrices."

Entre autres, je les ai voulu économiques: vous y trouverez le coût de chaque recette et même le coût de chaque portion. Je les ai voulu équilibrés aussi: le nombre de calories par portion y est indiqué. Je les ai voulu complets: chaque fascicule décrit les 7 menus... et particulièrement appétissants."

"En cuisinant avec Soeur Berthe, y a pas de perte."

Soeur Berthe C.N.D.



provigo



168 recettes regroupées en 42 menus complets

Ils sont disponibles chez votre marchand à raison d'un fascicule par 2 semaines

Des compagnies d'ascenseurs ont passé outre au décret

par Léonce GAUDREAU
envoyé spécial du Soleil

MONTREAL - Un représentant patronal a affirmé, hier, devant la Commission Cliche que le principal tuteur que le gouvernement québécois avait nommé en juillet dernier pour prendre charge du Syndicat international des mécaniciens d'ascenseurs, n'avait encore réussi à établir aucun contrôle efficace sur ces syndiqués.

Invité à fournir des ouvriers spécialisés d'ascenseurs sur un chantier de construction, M. Guy Dubé aurait déclaré à M. Mario Gerber, de la compagnie Montgomery Elevator, qu'il n'avait aucun homme à lui fournir. En somme, la mise en tutelle gouvernementale, qui a été marquée, en décembre dernier, par la destitution de tous les officiers syndicaux des sections 89 (Montréal) et 101 (Québec), n'aurait, jusqu'à ce jour, apporté rien de significatif dans l'assainissement des relations de travail dans ce secteur de la construction.

M. Guy Dubé est un ancien officier de la Gendarmerie royale du Canada et avocat à la retraite. Il avait été nommé tuteur par le gouvernement du Québec, ainsi que M. Guy Lapointe (sous-ministre adjoint du Travail et ex-administrateur de Otis Elevator) et M. Léo Moore (vice-président canadien du syndicat international).

M. Mario Gerber a par ailleurs reconnu que sa compagnie avait signé, en 1973, un contrat avec le syndicat, même si cela allait à l'encontre du décret de la construction. "Nous savions que cela était illégal, a-t-il reconnu, mais nous n'avions pas le choix".

A cette époque, cette société torontoise avait commencé à entrer dans le marché de Montréal en décrochant pour quelque \$10 millions en contrats d'ascenseurs ou escaliers mobiles (principalement à l'aéroport de Mirabel). Elle craignait de connaître d'importantes pertes économiques en tentant de résister aux volontés du syndicat. M. William Baxter, gérant d'affaires du syndicat, lui avait, en effet, affirmé que s'il signait l'entente (National Agreement), il n'aurait pas de difficulté à obtenir de la main-d'œuvre spécialisée, contrairement à d'autres fabricants d'ascenseurs. M. Gerber a ajouté que c'était le syndicat, en somme, qui avait la main haute sur la main-d'œuvre et se chargeait même d'autoriser les congédiements que l'employeur pouvait juger utile de faire.

La compagnie Montgomery Elevator a d'ailleurs quitté son association patronale, la Canadian Electrical Manufacturers Association (CEMA), pour pouvoir signer cette entente "illégal".

Par ailleurs, un représentant de cette association a reconnu devant les commissaires Cliche et Chevrette (Me Brian Mulroney s'est absenté pendant la présentation de ce dossier) que l'aspect d'illégalité de signer toute entente hors du décret n'était que l'une des raisons

du conflit actuel entre trois grands (Otis-Turnbull et Westinghouse) et le syndicat international. Les entrepreneurs veulent aussi obtenir le droit de regard sur la main-d'œuvre.

Ressemblant dans ses grandes lignes au combat mené par les plombiers et les électriciens au nom de "l'Étiquette syndicale" (c'est-à-dire garder la juridiction sur la fabrication; de l'atelier à la mise en place sur le

chantier), le conflit existant dans le domaine des ascenseurs a également augmenté de façon fort importante les coûts de construction.

Les compagnies Otis et Turnbull (Dover) ont établi à quelque \$4.000.000 les pertes brutes encourues depuis 1972, date à laquelle a commencé leur opposition aux demandes syndicales. M. George Mercer, de la compagnie Otis, a déclaré, dans un rapport déposé devant la

Commission, que cette société avait dû abandonner pour quelque un million et demi de dollars en "main-d'œuvre" pour des pièces d'équipements qu'elle n'a pu faire mettre en place, en plus de perdre pour une valeur de \$1.700.000 par année de contrats de service d'entretien. De façon générale, cela a profité à leurs concurrents qui, eux, se sont entendus avec le syndicat.

Un représentant de Westinghouse (élevateurs) a de

plus fait état de nombreux cas de violence ou de sabotage sur les chantiers où la compagnie avait obtenu des contrats. Sur les chantiers du complexe Desjardins et de Place de l'aviation civile, cette compagnie a dû, en décembre dernier, retenir les services de 42 gardiens, des chiens policiers, ainsi que de tenir en alerte l'escouade anti-émeute de la police.

Enfin, M. Pierre Labadie,

des Ascenseurs Labadie Inc., a raconté les difficultés que ses employés avaient eues à travailler, au cours de la fin de l'année dernière, au complexe.

Dupuis, ayant même reçu la visite d'une trentaine de membres de la section syndicale 89 pour les empêcher de terminer leur travail. Il a été lui-même souventes fois intimidé.

Ses employés sont affiliés à la CSD (Centrale des syndi-

cats démocratiques — autrefois de la CSN), mais la plupart n'ont pas encore réussi à obtenir de cartes de compétence. Ce dernier sujet doit être examiné prochainement par la Commission.

Le procureur de la Commission, Me Morris Fish, a également mis en preuve, à l'occasion du témoignage de M. Labadie, une pratique plus ou moins douteuse permettant à certains entrepreneurs de pouvoir bénéficier

d'une plus grande marge des intérêts privilégiés de la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL).

En 1972, à l'époque où M. Labadie travaillait pour Armor Elevator, il était, semble-t-il, de pratique courante de souffler les coûts originaux pour permettre à certains entrepreneurs d'augmenter les emprunts hypothécaires auprès de la SCHL.

La CEQ examinera le cas de Guy Chevrette

MONTREAL - Un débat doit avoir lieu, demain, à Québec, au conseil général de la CEQ, sur le travail de la Commission Cliche, laquelle cette centrale est indirectement associée par la participation de son vice-président, M. Guy Chevrette.

Un groupe avait vainement tenté, en novembre dernier, de susciter un débat sur la pertinence de la participation de M. Chevrette à cette commission d'enquête sur l'industrie de la construction. Le débat pourra difficilement être évité, cette fois-ci, puisque une résolution du dernier conseil général l'y oblige.

C'est MM. Jacques Brodeur et Claude Goulet, du comité d'action sociale de cette centrale syndicale, qui, les premiers, ont tenté, en novembre dernier, de provoquer un débat général sur la question.

Ces deux mêmes personnes sont revenues à la charge récemment, en écrivant au président Yvon Charbonneau pour lui rappeler l'obligation qui lui est faite de susciter un débat sur cette question.

Non seulement on voudrait que les délégués au conseil général discutent des significations réelles de la Commission Cliche sur le mouvement syndical, mais également que l'on remette en question la participation de M. Guy Chevrette.

M. Guy Chevrette a confié, hier, au SOLEIL, qu'il examinait la possibilité de se rendre à Québec, demain, pour répondre aux questions des membres, mais il ne voit pas cependant comment on puisse remettre en question son rôle de commissaire. Bien sûr, il a dû obtenir un congé de la CEQ avant de pouvoir siéger comme commissaire, mais c'est à titre personnel qu'il le fait désormais.

On se souviendra que, lors de la formation de cette commission d'enquête réclamée fortement par la CSN aux lendemains des incidents de LG-2 à la baie James, il avait été jugé opportun de nommer, aux côtés du juge Robert Cliche, deux commissaires associés aux intérêts patronaux (Me Brian Mulroney) et syndicaux (M. Guy Chevrette).

Le choix d'un représentant syndical du monde de l'enseignement s'appuyait principalement sur le fait que la CEQ a souvent joué par le passé le rôle de médiateur entre la FTQ et la CSN, profondément divisées en ce qui a trait au secteur de la construction. M. Guy Chevrette avait même participé précédemment, avec des représentants des deux autres centrales, à une enquête sur les causes qui divisaient alors ces deux groupes. Les trois membres n'avaient pas réussi à rédiger un rapport commun, seul M. Chevrette avait soumis un rapport dans lequel il faisait différentes recommandations visant à atténuer les conflits. Il lui avait apparu alors extrêmement difficile d'envisager que les deux groupes renouent le

dialogue à moins de changements importants de mentalités et de moyens.

Aujourd'hui, certaines personnes à l'intérieur de la CEQ doutent de l'utilité de la participation de cette centrale (par l'un de ses membres) aux travaux de cette Commission.

Le groupe de M. Brodeur a fait circuler parmi les syndicats d'enseignants divers documents dans lesquels on pose principalement la question de savoir si, à toutes fins utiles, la Commission n'est pas une entreprise de division de la classe des travailleurs. Cette analyse a été faite à l'époque où les audiences publiques étaient surtout centrées sur le monde syndical.

La Commission a commencé à aborder, la semaine dernière, les aspects politiques des problèmes de la construction. Certaines des questions posées dans ces documents de réflexion risquent d'examiner les aspects patronaux et syndicaux de son mandat.

Par ailleurs, M. Guy Chevrette a fait l'objet de d'autres questions ces jours derniers, deux quotidiens faisant écho, dans des éditoriaux récents, aux questions qu'on se poserait dans certains milieux sur l'opportunité que M. Chevrette maintienne son poste de président de l'Association péquiste de Joliette-Montcalm, tout en agissant comme commissaire.

suggérant fortement sa démission.

Le groupe péquiste du comté avait, en effet, annoncé que M. Chevrette avait décidé de ne plus agir comme porte-parole de l'association en raison de ses tâches à la Commission, afin d'éviter les critiques possibles.

M. Chevrette paraît cependant s'étonner qu'on ne soulevé qu'aujourd'hui ce problème, au moment où la Commission vient d'aborder la phase politique de ses travaux, puisqu'il était connu de tous et contesté par personne, le rôle qu'il jouait au PQ, à l'époque où la Commission touchait surtout le monde syndical.



Guy Chevrette

Le nouveau prix réduit du modèle 1974 de notre Mazda 808: environ \$2800.

Aimeriez-vous conduire une toute nouvelle voiture vendue à un prix déflationniste? Dans ce cas, le concessionnaire Mazda vous présente actuellement une offre sensationnelle. Tous les modèles 1974 de la Mazda 808 se vendent en effet à un nouveau prix réduit.

Pour environ \$2800*, vous pouvez obtenir à peu près tous les accessoires désirés, dans une voiture économique d'une merveilleuse conception technique: un puissant moteur 1600 cc à arbre à cames en tête qui consomme peu d'essence; des freins assistés à disque à l'avant; des pneus à flanc blanc; des sièges baquet à haut dossier; une console centrale d'allure de sport; une boîte de vitesse à quatre rapports entièrement synchronisés; une batterie ultra-résistante

de 60 A/h; un ampèremètre; enfin, la ventilation intégrale est doublée d'une puissante chaufferette/dégivreur avec ventilateur à trois vitesses. De plus, vous obtenez le tout dans un élégant modèle à toit fuyant qui n'a pas du tout l'apparence d'une voiture économique.

Vous pouvez voir cette merveille chez votre concessionnaire Mazda. Il faut vous y rendre sans tarder car, au prix d'environ \$2800, les modèles 1974 de la Mazda 808 se vendent très rapidement. *Prix de détail suggéré par le fabricant pour le modèle coupé standard, à 2 portes. Ne comprend pas les frais de préparation, l'immatriculation, l'essence, la taxe provinciale sur la vente ni les frais de transport locaux, s'il y a lieu.



Mazda. Pourquoi vous contenter de moins?

Garage O. Gosselin Inc.
185, St-Sacrement; 681-0525

Garage A. Legare Inc.
47 boul. Valcartier, Loretteville; 842-1971

Vente formi... formidable

PRIX CHOC APRES INVENTAIRE

Au Salon de l'Habit Enr.

près de l'Hôpital St-François d'Assise
50, de l'Espinay, Québec 3 Tél.: 523-7695

HABITS valeur \$90.00 à \$150.00 MOINS 30%	ENSEMBLE JACKET + JEANS MOINS 50%
HABITS valeur \$79.95 MOINS 50%	LOT DE JEANS valeur \$14.00 POUR 7.00
PALETOTS valeur \$89.95 à \$119.00 MOINS 40%	CHEMISES + GILETS MOINS 30%
PANTALONS GASLIGHT valeur \$20.00 à \$25.00 POUR 15.00	LOT DE GILETS MOINS 50%
PANTALONS VELOURS valeur \$12.00 à \$17.00 POUR 6.50	LOT DE CAR-COAT 1/2 PRIX
ENSEMBLE SPORT Mr. JEFF MOINS 30%	CHAUSSURES ET BOTTES doublées valeurs \$24.95 à \$32.95 REDUIT DE 30%
ENSEMBLES DENIM valeur \$40.00 MOINS 50%	SOULIERS valeur \$32.00 à \$35.95 REDUIT DE 20%

L'HOMME CHIC S'HABILLE

Au Salon de l'Habit Enr.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA CONFECTION SUR MESURE REPARATION IMMEDIATE SUR PLACE
50, de l'Espinay, Québec 3 Tél.: 523-7695

Turner rassure les syndicats sur la lutte à l'inflation

OTTAWA (d'après PC) — Le ministre des Finances, M. John Turner, a promis, hier, que les travailleurs ne supporteront pas le poids d'un programme anti-inflationniste volontaire.

A l'extérieur comme à l'intérieur de la Chambre, le ministre s'est efforcé de rassurer les chefs syndicaux qui à travers le pays, ont réagi violemment aux propos qu'il a tenus lundi, à Toronto, et selon lesquels les revendica-

tions salariales constituent actuellement la principale cause de l'inflation.

M. Turner a entrepris récemment des discussions secrètes avec les syndicats, les chefs d'industrie et les provinces dans l'espoir d'en arriver à l'élaboration d'un programme de retenue sur les salaires, les prix et les profits.

"Le monde du travail ne sera pas appelé à faire des

sacrifices que d'autres secteurs de l'économie ne sont pas prêts à faire", a-t-il déclaré aux Communautés.

Reactions syndicales

Ses remarques ont suivi la réaction exprimée par M. Joe Morris, président du Congrès du travail au Canada, qui a prévenu M. Turner que, suite

à ses remarques, les chances d'un accord entre syndicats, patrons et gouvernement semblent assez lointaines.

Le président du CTC a fait remarquer que les observations du ministre des Finances l'ont été très mal à propos.

M. Turner a précisé hier

qu'il espérait que les dirigeants syndicaux allaient lire le texte entier de son discours prononcé devant le Canadian Club, parce qu'il admet maintenant "qu'il est bien compréhensible que les taux des salaires tentent de rattraper la perte du pouvoir d'achat qu'ont provoqué les augmentations des prix durant les 18 derniers mois".

"Je n'ai pas dit que la cause principale de l'inflation était les revendications salariales", a-t-il pris la peine de souligner à sa sortie d'une séance du cabinet.

"J'ai dit que l'inflation avait été déclenchée par les prix internationaux, le déséquilibre de l'offre et de la demande, et la hausse qua-

druple des prix du pétrole.

"Mais aujourd'hui, évidemment, dans un effort compréhensible de rattraper la hausse des prix, les revenus et salaires augmentent à un niveau très élevé."

D'accord

Mais pour un, le directeur exécutif de l'Association ca-

nadienne des manufacturiers, s'est dit d'accord avec les propos que M. Turner a déclarés, hier, avoir été mal interprétés.

M. Keith Rapsey, a en effet déclaré que les taux horaires des salaires dans l'industrie augmentaient plus rapidement que les prix à la consommation.

4,500 membres de la CSN voteront sur leur allégeance syndicale

par Jean GIROUX

C'est entre le 7 et le 14 avril que les 4,500 fonctionnaires professionnels du Québec se prononceront, par voie de scrutin, sur la désaffiliation de leur syndicat de la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Ainsi en ont décidé les 80 délégués syndicaux qui participaient, en fin de semaine, à la réunion qui avait été convoquée pour répondre au désir manifesté par un certain nombre de membres lors de l'assemblée générale annuelle du 14 décembre dernier. La question de la désaffiliation ayant fait l'objet d'un avis de motion, la réunion de la fin de semaine devenait obligatoire, avant le 1er février, pour arrêter les modalités générales du scrutin.

A l'automne, on se souvient qu'une campagne d'opposition menée par un petit groupe de dissidents avait fait naître certaines craintes au sein de l'exécutif, qui voulait faire adopter son projet de nouveaux statuts avant la reprise des négociations avec le gouvernement. Les craintes s'avèrent toutefois mal fondées puisque l'exécutif fut réélu et que le projet de nouveaux statuts fut approuvé par une très forte majorité, avant de recevoir la sanction du ministère des Institutions et Corporations du Québec, quatre jours plus tard.

Le référendum sur la désaffiliation constitue donc la dernière occasion pour les opposants d'obtenir la tête de l'équipe dirigée depuis deux ans par Jacques Doré. Pour être valide, ce référendum doit accueillir au moins 50 pour cent de la participation électorale, et être tenu lors d'assemblées régionales, c'est-à-dire à Montréal, Québec, Sherbrooke, Hull, Rouyn, Chicoutimi et Rimouski. Il faut une majorité des deux tiers en faveur de la désaffiliation pour que le SPGQ abandonne la CSN.

Contrairement à la situation qui avait prévalu lors du vote de désaffiliation du syndicat des fonctionnaires provinciaux de la CSN, il y a deux ans, tous les dirigeants actuels du syndicat des professionnels favorisent l'affiliation à la CSN et luttent chacun à son niveau pour la maintenir. En fin de semaine dernière, les délégués syndicaux ont accepté que le référendum soit tenu pour liquider un problème qui traîne depuis longtemps, mais ils ont par ailleurs résolu de recommander aux membres de voter contre la désaffiliation.

Marcel Pepin, président de la CSN, et Michel Chartrand, président du Conseil central de Montréal de la CSN, assistaient à la réunion des délégués syndicaux en fin de semaine.

Un salaire minimum hebdomadaire de \$175

par Jean MARTEL

L'avant-projet de convention collective que la Fédération des affaires sociales de la CSN veut négocier avec le gouvernement pour les employés d'hôpitaux, de foyers, de centres d'accueil et d'agences sociales énonce que le salaire minimum pour ces personnes doit être de \$175 par semaine.

C'est aujourd'hui et demain que la fédération tient des assemblées dans toutes les régions du Québec pour étudier cet avant-projet. C'est dire que des modifications y seront apportées. Cet avant-projet sera épluché davantage à l'occasion de la tenue du conseil fédéral de la fédération, à Trois-Rivières, à la mi-février.

Dans ce montant de \$175 par semaine, est compris ce qui compense la perte du pouvoir d'achat depuis juin 1971.

A cela, s'ajoutent l'augmentation du pouvoir d'achat, soit 5% par année, et une clause d'indexation des échelles de salaires.

Vacances

Dans l'avant-projet syndical, la période des vacances est de quatre semaines payées par an. Il y aurait quatre autres semaines de plus après chaque période de cinq ans de service.

A cela, il faut ajouter quinze jours fériés, chômés et payés. La fête des travail-

leurs, le 1er mai, serait comprise dans ces journées.

Quant à l'horaire de travail, il serait de 35 heures par semaine.

Les heures supplémentaires seraient rémunérées de la façon suivante: à taux double pour les heures supplémentaires ordinaires, à taux triple si le travail est effectué pendant les vacances ou les jours fériés.

Sécurité d'emploi

Les personnes qui assistent, aujourd'hui et demain, aux assemblées régionales de la Fédération des affaires sociales, étudieront toute la question de la sécurité d'emploi. Il en est question, d'ailleurs, dans l'avant-projet de la fédération.

On parle de sécurité d'emploi intersectorielle, et non sectorielle. Pour la Fédération des affaires sociales, la sécurité d'emploi est un droit. Ce droit appartient même à celui qui n'a pas un an d'ancienneté.

La fédération suggère la création d'un comité de placement qui veillerait à replacer les employés disponibles.

Au chapitre des avantages sociaux, il y aurait douze jours de congés de maladie par année. Ces journées pourraient être accumulées et seraient payées en entier au moment où l'employé quitte l'entreprise.

La fédération demande plusieurs autres avantages dans les domaines que l'on trouve habituellement dans les conventions collectives. Signalons qu'elle réclame le stationnement gratuit pour les voitures de ses membres, ainsi que des garderies gratuites pour leurs enfants.

Les syndicats

La Fédération des affaires sociales a prévu que les délégués qui participent aux journées d'étude d'aujourd'hui et de demain, feront rapport dans leur syndicat des demandes que la fédération projette de faire au gouvernement. C'est ainsi, espère-t-elle, que tous les membres de la fédération devraient être au courant de ce qui se passera au cours des négociations provinciales.

C'est ce qu'a indiqué, hier, le ministre québécois responsable de l'environnement, M. Victor Goldbloom.

VOUS POUVEZ TOUJOURS
COMPTER SUR VOTRE

Ami

L'ÉPICIER DE CONFIANCE



Prix en vigueur jusqu'au 1er février 1975

FILET DE MORUE
CONGÈLE

Bte 1 lb **1.15**

CRETONS FRANCAIS
CUISINES
ROCHETTE

Cont. 10 oz **.93**

TETE FROMAGEE
CUISINES
ROCHETTE

Cont. 10 oz **.79**

CELERI DE FLORIDE
FRAIS ET CROUSTILLANT
GROSSEUR 24
PRODUIT DES E.-U.

Le pied **.33**

FEVES GERMEES
"CHOP SUEY"
PRODUIT
DES E.-U.

Lb **.35**

CITRONS DE CHOIX
GROSSEUR 140
PRODUIT
DES E.-U.

6/ **.39**

CAFE INSTANTANE
CHASE & SANBORN

Bocal 10 oz **2.09**

FARINE
TOUT USAGE
FIVE ROSES

Sac 7 lb **1.15**

DETERSIF EN POUDRE
PUNCH

Bte géante **1.15**

KETCHUP AUX TOMATES
HEINZ

Bout. 20 oz **.65**

SOUPE AUX TOMATES
HEINZ

5/ Bte 10 oz **.89**

MOUCHOIRS DE PAPIER
VERTS OU BLANCS
WHITE SWAN

Bte 200 (2 plis) **.49**

AVEC LES PRODUITS DE QUALITE



C'EST CERTAIN!

SAUCE A LA VIANDE
POUR SPAGHETTI ST-CASTIN

Bocal 24 oz **1.13**

LIQUEUR
ESSENCES ASSORTIES ST-CASTIN

Bout. 26 oz **.33**

EAU MINERALE
ST-CASTIN

Bout. 30 oz **.27**

MAIS EN CREME
QUALITE DE CHOIX ST-CASTIN

Bte 19 oz **.44**

TOMATES EN CONSERVE
QUALITE DE CHOIX ST-CASTIN

Bte 19 oz **.57**

BEURRE D'ARACHIDES
CREMEUX ST-CASTIN

Bocal 16 oz **.79**

MOUTARDE PREPAREE
ST-CASTIN

Bocal 24 oz **.39**

SAUCE A SALADE
ST-CASTIN

Bocal 16 oz **.73**

POIS VERTS ASSORTIS
QUALITE DE CHOIX ST-CASTIN

Bte 19 oz **.36**

SAUCE HOT CHICKEN
ST-CASTIN

Bte 14 oz **.23**

CHAMPIGNONS
TIGES ET MORCEAUX ST-CASTIN

Bte 10 oz **.52**

MARINADES SUCREES
ST-CASTIN

Bocal 24 oz **.78**

BISCUITS
FEUILLES D'ERABLE LIDO

Cello 13 oz **.75**

MIEL PUR LIQUIDE
DOYON

Bocal 16 oz **.99**

CAROTTES EN CUBES
IDEAL

Bte 19 oz **.29**

COUPE-CAFE
COFFEE MATE

Bocal 16 oz **1.35**

BISCUITS
PETIT BEURRE LIDO

Cello 16 oz **.75**

MACEDOINE DE LEGUMES
QUALITE DE CHOIX IDEAL

Bte 19 oz **.37**

ASSOUPLISSEUR DE TISSUS
FLEECY

Cont. 128 oz **1.99**

PAIN DE VIANDE
KAM

Bte 12 oz **.79**

ESSUIE-TOUIT
IMPRIME OU COULEURS ASST. WHITE SWAN

Pqt 2 roul. **.95**

HARICOTS JAUNES COUPES
QUALITE DE CHOIX IDEAL

Bte 19 oz **.32**

EAU DE JAVEL
CONCENTREE JAVEX

Cont. 64 oz **.70**

RECURANT EN POUDRE
COMET

Bte 22 oz **.47**

PATATES INSTANTANEEES
CARNATION

Bte 12 oz **.76**

CHOCOLAT POUR LA CUISSON
CHIPITS

Cello 6 oz **.65**

JUS D'ORANGE PUR
SUCRE-NON SUCRE FBI

Bocal 64 oz **.93**

FEVES AU LARD
AVEC SAUCE TOMATES HEINZ

Bte 19 oz **.52**

BEURRE DE CARMEL
VACHON

Bocal 32 oz **1.03**

SAVON DE TOILETTE
IVORY PERSONNEL

Pqt 4 barres **.73**

DETERGENT LIQUIDE
POUR LA VAISSELLE JOY

Cont. 32 oz **.99**

PATE DENTIFRICE
COLGATE

Tube 100 ml **1.05**

OLIVES MANZANILLA
FARCIES, NON PLACEES GATTUSO

Bocal 12 oz **.89**

PAPIER DE TOILETTE
BLANC OU COULEURS ASST. WHITE SWAN

Pqt 4 roul. **.99**

LAMES DE RASOIR
TRAC II GILLETTE

Pqt 9 lames **1.87**

SHAMPOOING
POUR CHEVEUX GRAS, NORMAUX OU SECS HALO

Cont. 8 oz **.89**

OIGNONS SUCRES
GATTUSO

Bocal 12 oz **.89**

BONBONS BARKER & DOBSON
CHOIX DE 6 VARIETES

Cello 6 1/2 oz **.89**

TOUJOURS A VOTRE SERVICE

LES MARCHES D'ALIMENTATION



LES FOURRURES
PRÉMONT

Epargnes incroyables les 3 jours l'an

SPECTACULAIRE VENTE
LIQUIDATION

3 JOURS SEULEMENT

réalisez des économies très intéressantes
sur une vaste collection de manteaux de
toutes sortes



Magnifiques
MANTEAUX DE VISON
réductions formidables

A PARTIR DE **\$966**

Très beau
RAT MUSQUE
réduit

A PARTIR DE **\$388**

VISION COUTURIER! VISON ET CUIR! FOURRURES A PRIX BUDGETAIRES! FOURRURES LUXUEUSES!
CHAT SAUVAGE! RAT MUSQUE! MOUTON PERSE! MOUTON RASE! VISON DE DIFFERENTES COULEURS! FAITES VOTRE CHOIX ET

ECONOMISEZ 20% - 30% - 50% et même plus

**NOUS VOUS OFFRONS UN
CADEAU "SPIRITUEUX"
AVEC CHAQUE ACHAT**

**PALETOTS
CHAT SAUVAGE**

A PARTIR DE **\$944**

LES FOURRURES
PRÉMONT

125 est, St-Joseph, tél.: 524-3541

STATIONNEMENT GRATUIT
angle St-Anselme et boul. Charest

FACILITES DE PAIEMENT
Cartes MASTER CHARGE et CHARGE acceptées



VOICI UNE LISTE PARTIELLE
TOUT NOTRE STOCK EST REDUIT! QUALITE GARANTIE!
ECONOMISEZ SUR DES MODELES EXCLUSIFS

	ORDINAIRE	MAINTENANT
RAT MUSQUE NATUREL ET CUIR GARNI CHAT	\$595	\$388
MARTRE DES PINS GARNI DE LOUP	\$795	\$388
VISION MULTICOLORE ET CUIR	\$749	\$388
OPOSSUM AMERICAIN	\$695	\$388
OPOSSUM AUSTRALIEN	\$695	\$388
VISCACHA BRUN OU GRIS TACHETE	\$649	\$388
CHAT SAUVAGE NATUREL 31" 32"	\$695	\$388
MOUTON RASE GARNI CHAT	\$495	\$388
CHAT SAUVAGE NATUREL OU TIPPE	\$695	\$488
VISION CHINOIS NATUREL GARNI CHAT	\$995	\$488
BOREGO BEIGE GARNI	\$995	\$588
MOUTON PERSE GARNI VISON	\$795	\$588
VISION PASTEL NATUREL PLEINES PEAUX	\$1,495	\$888
VISION PASTEL ET CUIR	\$1,095	\$788
VISION PASTEL ALLONGE	\$1,595	\$966
VISION DEMI-BUFF	\$1,495	\$966
VISION SAPHIR NATUREL ALLONGE	\$2,295	\$1,699
VISION BLACK CROSS	\$3,495	\$2,488

**REDUCTIONS FANTASTIQUES DE
33 1/3% à 50% SUR CHAPEAUX**

650 routiers terminent leur grève

Un deuxième groupe de camionneurs, comprenant quelque 650 employés de 15 sociétés régionales de transport, ont décidé, hier, de mettre un terme à la grève ce qui permettra leur retour au travail d'ici à mercredi prochain.

Déjà, un premier groupe de camionneurs, au service d'entreprises des Cantons de l'Est, avait repris le travail, lundi de la semaine dernière.

Un troisième groupe, qui

travaille pour des entreprises plus importantes, effectuant du transport inter-provincial, et qui est régi par le Code canadien du travail, est encore en grève néanmoins.

Ces grèves paralysent notamment le transport routier dans le Nord-Ouest québécois. Les compagnies touchées sont les industries DBC Ltée, Brazeau transport Inc., Champlain-Sept-Îles Express Inc., Magny transport Inc.,

Norway transport et Lamothe transport.

En plus des camionneurs des Cantons de l'Est et de ceux qui ont voté, hier, dans une proportion de 61 pour cent pour un retour au travail, les routiers de Cartier transport et de Clarke transport, sur la Côte-Nord, ont pu reprendre leur travail, hier, et il semble que tout sera rentré dans l'ordre d'ici à la fin de semaine.

En effet, ces deux entrepri-

ses rappellent leurs camionneurs au travail après avoir été forcés d'arrêter, a indiqué l'un des porte-parole de ces compagnies, paralysées pendant près de trois semaines, même s'il n'y avait pas de grève chez eux.

Quant à la compagnie Champlain-Sept-Îles Express, sur la Côte-Nord et 600 pour tout le Québec, on laissait entendre qu'un règlement pourrait intervenir dès cette semaine.

Mentionnons que les pourparlers, quant à ces entreprises plus importantes, reprennent aujourd'hui pour la première fois depuis leur rupture qui a précédé la grève.

Selon M. Omer Malboeuf, directeur de la section 106 de la Fraternité internationale des routiers, les discussions dureront toute la journée.

Et si jamais, il y avait entente entre les négociateurs syndicaux et patronaux, l'entente ne serait pas soumise

se aujourd'hui aux grévistes mais une autre journée.

Les offres, acceptées, hier, par le groupe de camionneurs régionaux, portent sur des augmentations du salaire horaire de \$1.70 réparti sur trois ans et sur une clause d'indexation qui entrera en vigueur en novembre 1975. Les avantages sont aussi acquis au plan des chapitres des vacances et congés.

Par ailleurs, du maraudage s'est effectué chez Clarke transport et Cartier transport obligeant la tenue d'un vote. Chez Cartier, les camionneurs ont décidé de quitter les rangs de l'Union internationale (section 106) pour adhérer au Syndicat international des travailleurs des produits pétroliers, chimiques et atomiques. Un nouveau contrat de travail doit être négocié sous peu.

Chez Clarke, les camionneurs ont choisi de demeurer fidèles à la section 106 mais, là aussi, des négociations seront entreprises d'ici peu.

Des chrétiens font rebondir le conflit du Pavillon St-Dominique

Le Comité de soutien des grévistes du Pavillon Saint-Dominique, formé de militants de la Jeunesse ouvrière catholique et du Mouvement des travailleurs chrétiens, considère que l'histoire du conflit syndical-patronal au Pavillon confirme l'existence d'une "Eglise-frein" au Québec. "Notre espérance en l'Eglise en a pris pour son rhume à Québec."

"Ce conflit nous a confirmé que les classes sociales existent dans l'Eglise, comme ailleurs."

"Compte tenu de cette réalité, nous sommes convaincus qu'il faut continuer à organiser la lutte contre les oppresseurs, dans l'Eglise comme ailleurs. Saint-Dominique de-

meure un conflit réel qui demande une solution réelle."

Aussi, le comité demande-t-il la tenue de la commission parlementaire du Travail qui étudierait toute l'affaire et qui pourrait proposer une solution.

Le Comité, qui donnait, hier, une conférence de presse pour donner sa version des derniers événements concernant ce conflit de travail, considère que le cardinal Roy devrait agir en tant que pasteur dans cette affaire plutôt qu'en tant que négociateur.

Dernier espoir

D'autre part, selon M. Marc

Ferland, président du Conseil central des syndicats nationaux de Québec (CSN), il semble que les grévistes du Pavillon vont tenter d'amener le cardinal à intervenir davantage dans le conflit afin que la grève se règle.

Toutefois, selon M. Ferland, il est évident qu'on ne peut continuer bien longtemps la grève, si rien de positif ne se produit en faveur des grévistes. Il s'agit donc d'un dernier espoir.

On se souvient que sœur Doyon, prieure de la communauté religieuse qui administre le Pavillon, a déclaré, le 8 janvier, que le problème est apparemment insoluble. Mais les grévistes ont décidé de poursuivre la lutte.

LE CENTRE CULTUREL DE QUEBEC

COURS DE DANSE SOCIALE EN GROUPES ET PRIVES
(Rumba - Cha Cha - Swing - Tangô - etc...)

Les cours débutent en février avec choix de plusieurs horaires et différents endroits.

COURS POUR INTERMÉDIAIRES ET AVANCÉS

Standard uniforme de la fédération des danses du Québec. Vos professeurs Yves et Irène diplômés de la fédération des danses du Québec et de la société impériale d'Angleterre.

Pour plus amples renseignements, téléphonez maintenant à 628-5455

TAPIS METROPOLITAIN ANNONCE QUE SA PLUS GRANDE VENTE D'ENTREPOS DE TAPIS

3 DERNIERS JOURS

SE CONTINUE

PLUS DE 17,500 V.C.
DE TAPIS DOIVENT
ÊTRE VENDUES

Deux fois par an, nous réservons l'espace nécessaire à l'entreposage des nouveaux arrivages en procédant à des ventes de liquidation à nos entrepôts. Cette année, nous y allons pour de bon en vous offrant une vente de liquidation d'envergure portant sur tous nos stocks. Vous trouverez ainsi le plus grand choix de tapis de qualité offerts à des prix vous permettant de faire les plus importantes économies. Nous estimons — tout compte fait — qu'il ne vous sera pas possible de trouver ailleurs de meilleures valeurs à l'achat — n'importe où ailleurs! Nous vous invitons à vous hâter pour profiter d'un meilleur choix.

Les Frères
Chapdelaine

MICHEL CHAPDELAIN
VICE-PRÉSIDENT

JEAN-LOUIS CHAPDELAIN
PRÉSIDENT

Rég. 15% à 17% la v. car.

- Modèle en acrylique
- Nylon Ni-Lo
- Peluche polyester
- Nylon 100%
- Bouclé
- Tapis commercial
- 100% nylon 501

PRIX
DE VENTE **\$5.49**
V. CAR.

Rég. 17% à 19% la v. car.

- Peluche 100% nylon
- Taillé dans l'acrylique
- Acrylique 2 tons
- Enroulé
- Tapis de cuisine
- Polyester
- Peluche
- Peluche envers caoutchouc

PRIX
DE VENTE **\$7.49**
V. CAR.

IMPORTANT:
Apportez-nous les
mesures de vos pièces.

N'oubliez pas de nous apporter les mesures de vos pièces afin que nous puissions réserver la grandeur approximative.



Tapis Métropolitain offre le plus grand choix de tapis au Québec

- Harding
- Barrymore
- Celanese
- Burlington
- Kraus
- Armstrong
- Peerless
- Ozite
- Crossley-Karastan
- Amtico
- Plusieurs autres

GRATUIT AVEC TOUT ACHAT DE
30 V.C. DE TAPIS OU PLUS
TAPIS METROPOLITAIN vous offre une magnifique
BALAI ROULEAU
"BISSEL"
(Ozite non compris)

Rég. 15% à 17% la v. car.

- Peluche velours de laine
- Propylon
- Enroulé acrylique
- Polyester Kodel
- Velours pelucheux acrylique
- Taillé dans l'acrylique
- Tapis de cuisine

PRIX DE VENTE
\$9.49
V. CAR.

TAPIS
INTERIEUR
ET EXTERIEUR **\$2.39**

SERVICE À DOMICILE GRATUIT

Si vous ne pouvez vous rendre, nous irons chez vous avec des échantillons. Aucune obligation de votre part.

COMPOSEZ: 681-3514

INSTALLATION GARANTIE À VIE

**LES DISTRIBUTEURS DE
TAPIS METROPOLITAIN**

130 AV. PLANTE - VILLE VANIER TEL.: 681-3514

HORAIRE DE TELEVISION

Comprenant également les postes transmis par câble
(4) Québec CFCM-TV (3) Burlington WCAX-TV (10) Montréal CFTM-TV
(5) Québec CKMI-TV (7) Sherbrooke CHLT-TV (12) Montréal CFCF-TV
(11) Québec CBVT (8) Mt. Washington WMTW-TV (13) Trois-Rivières CKTM-TV
De 6 P.M. jour de publication et horaire complet du lendemain. (c) Emission couleur

		MERCREDI 29 JANVIER 1975			
		et les autres malades du monde moderne mises en évidence grâce au retour sur terre de grands personnages fictifs de jadis (Sherlock Holmes, Robinson Crusoe et autres) c		(5) La rose Malade (special) c	(7) (10) Si Québec m'était conté
6.00	P.M.			(8) Get Christie Love! c	
(3) Channel 3 News Hour c				10.30	(4) (7) (10) Les nouvelles TVA c
(4) (7) (10) Parle parle, jase jase c				(5) Pacificana c	(11) (13) Le téléjournal c
(5) The City at six c				(12) As it is c	
(11) Sport détente c				10.45	(11) Nouvelles du sport et météo c
(12) Pulse c				(13) Le 13 vous informe c	
6.30				11.00	
(3) Around the City with Bob c				(3) Channel 3 Night Beat c	(4) Ciné-4: 'Les liaisons secrètes' c
(5) The FBI c				(5) (8) (12) News c	(7) Informa 7 c
(11) Actualités 24 c				(10) La couleur du temps c	(11) (13) Appelez-moi Lise c
(12) La Philatélie. Sujet: La collection de timbres.				11.15	(7) Sans pantoufles: "Une espèce de gars" c
7.00				(10) Sans pantoufles: "Adios Gringo" c	
(3) News c				11.20	(11) Pulse c
(4) Aujourd'hui le 29 janvier				11.22	(5) Viewpoint c
(5) Bon appétit c				11.30	(3) Late Movie: "Gunn" c
(7) Le théâtre des étoiles				(4) After Eleven: "Roman Holiday" c	(8) Wide World: Special c
(10) Le 10 vous informe c				A.M.	
(12) That's my Mama c				12.00	(11) Cinéma: "La fin du jour" c
(13) Le 13 vous informe c				(12) The twelve-midnight movie: "Counterpoint" c	(13) Ciné-Soir: "Le plus sauvage d'entre nous" c
(14) Il s'en va le Carnaval. — Sujet: Rencontre avec Paul-Emile Lebel, président de la rue Ste-Thérèse.				12.45	(10) Le 10 vous informe c
(R-1) Rythmes. Les danses folkloriques, le chant et les instruments de musique de divers peuples c					
7.30					
(3) The Hollywood Squares c					
(4) (7) (10) Le ranch à Willie c					
(5) Keith Hampshire's Music Machine c					
(8) Hogan's Heroes c					
(11) Consommateurs avertis c					
(12) McGowan & Co c					
(13) Jenny c					
(14) Les Seins de Louise. — Un manuscrit pour la femme libre. Une production de Videographe.					
(R-1) Bons baisers. — Les diverses formes de pollution					

JEUDI 30 JANVIER 1975		
6.00	A.M.	(3) Sesame Street c
(12) University of the Air c		(7) (10) Personnalité c
6.30		(8) Dealers Choice c
(3) Sunrise Semester c		(11) (13) Les recettes de Juliette c
(12) Ed Allen c		12.30
7.00		(12) Definition c
(3) News c		11.30
(8) Am America c		(3) Love of Life c
(12) Canada A.M. c		(4) Dessins animés c
7.40		(7) La famille Stone c
(10) Bienvenue CFTM c		(8) The Brady Bunch c
7.45		(10) Pop 75 c
(4) Dessins animés c		(11) Histoires sans paroles
(10) Bonjour Montréal c		(12) The Art of Cooking c
7.50		(13) Rue Principale c
(4) Télé-Marché Jato Inc. c		11.45
8.00		(4) La météo c
(3) Captain Kangaroo c		11.50
(4) La Fête c		(4) Les informations c
8.15		11.55
(7) Informa 7 c		(3) News c
8.30		P.M.
(7) Dessins animés c		12.00
(12) Romper Room c		(3) The Young and the Restless c
8.45		(4) De tout de tous c
(7) (10) Les bouts d'chou c		(5) Elwood Glover's Luncheon Date c
9.00		(7) Informa 7 c
(3) The Mike Douglas Show c		(8) Password All Stars c
(4) Au bout du fil c		(10) Les p'tits bonshommes c
(5) Good Morning New England		(11) Le monde en liberté c
(12) Karen's Yoga c		(12) The Flintstones c
9.15		12.30
(3) Filmatin: "Virginie" c		(3) Search for Tomorrow c
(10) 38-24-36 c		(7) (10) Les Tannants c
(11) (13) Les Orlaniens c		(8) Split Second c
9.30		(11) (13) Les Coqueluches c
(5) Québec School Telecasts c		(12) Matinee with George Balcan: "Poor devil" c
(10) Pour vos mesdames c		1.00
(11) (13) Les 100 tours de Centour c		(3) One O'Clock News & Weather c
(12) The Communitw c		(4) Patrouille du cosmos c
9.45		(5) Robin Hood c
(11) (13) En mouvement c		(8) All my Children c
10.00		1.10
(3) The Joker's Wild c		(3) Across the Fence c
(11) (13) Minute Mounoute! c		1.30
(12) The Dick Van Dyke Show		(3) As the World Turns c
10.15		(5) Peter Gunn c
(11) (13) Fabio le magicien c		(7) Les Champions c
10.30		(10) Let's Make a Deal c
(3) Gambit c		(10) Au jour le jour c
(5) Pour vos mesdames c		(11) (13) Le téléjournal c
(8) Mr. Dressup c		1.35
(11) Not for women only c		(11) (13) Femme d'aujourd'hui c
(12) Départ c		2.00
(12) McGowan & Co. c		(3) The Guiding Light c
(13) Rue Principale c		(4) Cinéma: "L'île du camp sans retour" c
11.00		
(3) Now you see it c		
(4) Au bout du fil c		

(5) The Bob Switzer Show c
(8) The \$10,000 Pyramid c
2.30
(3) (5) The Edge of Night c
(7) Ciné-Jeudi: "De nouveaux hommes sont nés" c
(8) The Big Show 'own c
Ciné-Jeudi: "Le voiturier du Mont Cassin" c
(11) Cinéma: "Tête de pont pour huit implacables" c
(12) He knows, she knows c
(13) Conseil Express c
3.00
(3) The Price is Right c
(5) Juliette & Friends c
(8) General Hospital c
(12) Another World c
(13) Départ c
3.30
(3) Match Game c
(4) Dessins animés c
(5) Take 30 c
(8) One Life to Live c
(13) Le monde en liberté c
4.00
(3) Tattletales c
(4) Au sous-sol d'André c
(5) Family Court c
(7) (10) Patofille c
(12) The Bobbie c
(13) What's the Good Word? c
4.30
(3) The Raymond Burr Show c
(5) Hi Diddle Day c
(7) Cineaprès: A communiquer c
(8) Superman c
(10) Jinky c
(11) (13) Grugeot et Délicat c
(12) Pay Cards c
4.50
(8) Les Tannants c
5.00
(3) What's New c
(8) The Lucy Show c
(10) Les Champions c
(11) Tarzan c
(12) Truth or Consequences c
(13) Cinéma de 5 heures: "Safari" c
5.30
(3) The Beverly Hillbillies c
(5) The Partridge Family c
(8) News Circle c
(12) It's your Move c
5.50
(4) La météo c
5.55
(4) Votre foyer Madame c

petite histoire des longs-métrages

MERCREDI 29 JANVIER 1975

P.M.

8.00

(11) (13) Cinéma: "L'armée des ombres".

Drame de guerre réalisé en France en 1959 par J.-P. Melville et interprété par Lino Ventura, Simone Signoret et Jean-Pierre Cassel. — Les faits héroïques d'un chef de la Résistance française. c

8.00

(4) Les Grandes Productions: "Mademoiselle de Paris".

Comédie musicale réalisée en 1955 par W. Kapps avec Gisèle Pascal, Jean-Pierre Aumont et Nadine Basile. — Après maintes déceptions, une employée dans une maison de haute couture finit par rencontrer l'amour. c

8.00

(7) Les Grandes Productions: "Les Lavandières du Portugal".

Jean-Claude Pascal, Anne Vernon et Paquita Rico jouent dans cette comédie de P. Gaspard. Huit réalisée en France en 1957. — Deux agences de publicité rivalisent pour s'approprier le contrat d'un fabricant de lessiveuses. c

8.00

(10) Les Grandes Productions: "Mission diabolique".

Al. Drame de guerre une réalisation de P. May en 1957 avec Hardy Kruger, Marianne Koch et Michel Auclair. — Des officiers nazis veulent transmettre des plans militaires à la Résistance française. c

8.00

(12) Wednesday Movie: "Cool hand Luke".

E.U. Drame social réalisé en 1967 par S. Rosenberg avec Paul Newman, George Kennedy et Strother Martin. — Emprisonné à la suite d'un délit mineur, un homme parvient à s'échapper trois fois. c

11.00

(4) Ciné-4: "Les liaisons secrètes".

Comédie de mœurs réalisée aux États-Unis en 1960 par R. Quine et interprétée par Kirk Douglas, Kim Novak et Barbara Rush. — Un architecte vivant en banlieue avec les siens a une liaison avec une voisine délaissée par son époux. c

11.15

(7) Sans Pantoufles: "Une espèce de gars".

E.U. Comédie sentimentale une réalisation de S. Lumet en 1969 avec Sophia Loren, Tab Hunter et George Sanders. — Un parachutiste en

permission s'amourache d'une jeune femme entretenue.

11.15

(10) Sans Pantoufles: "Adios Gringo".

Western réalisé en Italie en 1965 par G. Finley avec la participation de Giuliano Gemma, Ida Galli et Roberto Carmadi. — Un cowboy connaît maints embêtements après avoir acheté, à son insu, du bétail volé. c

11.30

(3) Late Movie: "Gunn".

E.U. Drame policier réalisé en 1967 par B. Edwards avec Craig Stevens, Edward Asner et M.T. Marshall. — Un détective privé recherche l'assassin d'un chef de la pègre. c

11.30

(5) After Eleven: "Roman Holiday".

Audrey Hepburn, Gregory Peck et Eddie Albert jouent dans cette comédie de W. Wyler réalisée aux États-Unis en 1953. — Une jeune princesse séjourne à Rome et fait une fugue avec un reporter. c

12.00

(11) Cinéma: "La fin du jour".

Fr. Drame une réalisation de F. Duviols en 1939 avec Louis Jouvet, Michel Simon et Victor Francen. — Les drames de vieux acteurs vivant dans une maison de retraite. c

12.00

(12) The Twelve-Midnight Movie: "Counterpoint".

E.U. Drame de guerre réalisé en 1967 par R. Nelson avec Charlton Heston, Maximilian Schell et Kathryn Hayes. — Des membres d'un orchestre américain, prisonniers des Nazis, tentent de s'évader. c

12.00

(13) Ciné-Soir: "Le plus sauvage d'entre tous".

Western réalisé aux États-Unis en 1963 par M. Newman, Patricia Neal et Brandon de Wilde. — Le fils d'un rancher du Texas vit égoïstement à la recherche des plaisirs faciles. c

12.00

(7) Ciné-Jeudi: "De nouveaux hommes sont nés".

It. Drame social une réalisation de L. Comencini en 1950 avec Aldo Celli, Tina Pica et Mario Russo. — Un prêtre crée un centre d'accueil pour les enfants abandonnés. c

2.30

(10) Ciné-Jeudi: "Le vouturier du Mont Cenis".

Mélodrame réalisé en Italie en 1963 par G. Brignone avec la participation de Roldano Lupi, Elisa Cegani et Véra Lisi. — Croquant que son mari est décédé, une femme se remarie à un noble taré. c

4.30

(7) Ciné-Per: A communiquer.

A.M.

9.15

(7) Filmatin: "Virginie".

Mé. Drame réalisé en Italie en 1963 par L. de Mitri avec la participation de Lino Ventura, Giuliano Gemma, Leonardo Cortese et Eleonora Rossi-Drago. — Une jeune pro-

vinciale est entraînée, à son insu, dans une organisation de traite des blanches. c

P.M.

12.30

(12) Matinee with George Balcan: "Poor devil".

E.U. Comédie une réalisation de R. Scheerer en 1973 avec Sammy Davis jr, Jack Klugman et Christopher Lee. — Un esprit satanique malchanceux doit s'approprier l'âme d'un comptable désespéré. c

2.00

(4) Cinéma: "L'île du camp sans retour".

G.B. Drame de guerre réalisé en 1958 par V. Guest avec Carl Mohnner, André Morell et Edward Underdown. — Des parachutistes sont dépêchés en Normandie à la veille de l'incursion pour empêcher les Nazis d'établir un barrage de feu sur la mer. c

2.30

(11) Cinéma: "Tête de pont pour huit implacables".

It. Drame de guerre réalisé en 1963 par A. Bradley avec Peter Lee Lawrence, Guy Madison et Erika Blanc. — Des parachutistes sont dépêchés en Normandie à la veille de l'incursion pour empêcher les Nazis d'établir un barrage de feu sur la mer. c

2.30

J.M. SAUCIER INC.

présente sa grande vente FIN D'INVENTAIRE

SE TERMINANT LE 1^{er} FEVRIER 1975

**Prix incroyables
encore jamais vus!**



KENWOOD
sur modèles 1974 et sur
échantillons de plancher.

TOUTE OFFRE RAISONNABLE
SERA PRISE EN CONSIDERATION

IL FAUT TOUT VENDRE

- modèle 1974
- échantillons de plancher
- balance de stock
- échanges

PROFITEZ DE
**20% à 50%
DE RABAIS**

(Jusqu'à épuisement du stock)

**QUANTITÉ LIMITÉE,
PREMIERS ARRIVÉS,
PREMIERS SERVIS!**

- GARANTIE DE 2 À 5 ANS.
- FACILITÉS DE PAIEMENT (Commencez à payer dans 45 jours).
- SI VOUS AVEZ 18 ANS ET PLUS PROFITEZ DE NOTRE PLAN D'ACHAT À TERMES FACILES.

VOICI LES
APPAREILS
QUE VOUS
POUVEZ VOUS
PROCURER



RÉCEPTEURS

- KR-2120 • KR-5200
- KR-3130 • KR-7200
- KR-3200 • KR-7070 A
- KR-4200 • KR-6160

AMPLIFICATEURS

- KA 2002 • KA 6004 • KA 8004

SYNTONISATEURS (Tuners)

- KT-2001 • KT-8005

MAGNÉTOPHONES CASSETTES

- KX-700

Profitez aussi
**D'AUBAINES FANTASTIQUES
SUR ÉCHANTILLONS DE PLANCHER**
• RÉCEPTEURS • TABLES TOURNANTES • AMPLIFICATEURS
• HAUT-PARLEURS • TUNERS • MAGNÉTOPHONES.

PIONEER



AMPLIFICATEURS

- SA-9100 • SA-7100
- SA-8100 • SA-5200

SYNTONISATEURS (TUNERS)

- TX-9100 • TX-7100
- TX-8100 • TX-6200

RÉCEPTEURS

- SX-1010 • SX-535
- SX-838 • SX-434
- SX-737

RÉCEPTEURS QUADRAPHONIQUES

- QX-949 • QX-747 • QX-646

TABLES TOURNANTES

- PL-71 • PL-15 D
- PL-51 • PL-12 D
- PL-45 D

MAGNÉTOPHONES À RUBAN

- RT-1050 • RT-1020L • RT-1020 H

MAGNÉTOPHONES À CASSETTES

- CT-5151 • CT-3131 A • CT-4141 A

AKAI



RÉCEPTEURS

- AA-910 • AA-930 • AA-980

HAUT-PARLEURS

- SW-30 • ST-100 • 4 STAGE 4

SYNTONISATEURS (TUNERS)

- AT-550 • PRO-19T

AMPLIFICATEURS

- PRO-19

PLATINES TÉTRAPHONIQUES

- GX-400 D5 • 1730 D5

MAGNÉTOPHONES-CASSETTES

- CS-33 D • GXC-36 D
- GXC-38 D • GXC-46 D

PLATINES STÉRÉOPHONIQUES (TAPE DECK)

- GX 280 D • 4000 D5
- GX 600 D • 4000 DB
- GX 260 D • 1721
- GX 400 D • 1722

MAGNÉTOPHONES 8 PISTES

- CR-81 D • CR-88 P55

Sansui



RÉCEPTEURS

- 350 A • 661
- 1000 X • 771

HAUT-PARLEURS

- SP-3700 • AS-200
- SP-2500 • SF-2

AMPLIFICATEURS

- AU-9500 • AU-8500 • AU-7500

SYNTONISATEURS (TUNERS)

- TU-9500 • TU-7500

TABLES TOURNANTES

- SR-2050

RÉCEPTEURS QUADRAPHONIQUES

- QR-1500 • QRX-3500
- QR-3000 • QR-6500

AUSSI

**AUBAINES
FANTASTIQUES
SUR MARQUES
RECONNUES:**

- MARANTZ • BRAUN
- MSS
- SHURE • DYNACO
- GOODMAN
- ELAC • ELECTROPHONIC
- TELEFUNKEN
- TEAC • SONY
- NORESCO
- PIONEER • SANSUI
- SHARP
- AKAI • DETSON
- HARMAN
- KARDON • JOHNZER
- CONCORDE
- ULTIMATE • KENWOOD
- ADMIRAL
- GRUNDIG • DUAL
- ELECTROHOME
- PANASONIC • MORSE
- LLOYD'S
- AR • BEOMASTER

**DERNIERE
SEMAINE
POUR PROFITER
DE CES SPECIAUX**

J.M. SAUCIER INC.

**IMPORTATEUR
ET DISTRIBUTEUR
EN GROS ET DÉTAIL**

QUÉBEC: 40, RUE SAINT-JEAN - 524-8476 / CHICOUTIMI: 1866 BOUL. TALBOT - 549-8265

MONTRÉAL: 10090, SAINT-LAURENT - 389-3541-2-3 - 389-7750



EPARGNEZ

**POUR REFAIRE VOTRE BOURSE,
PROFITEZ DES SPECIAUX: EPARGNEZ.**



PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 1 FEVRIER 1975.

EPARGNEZ

AU DEPARTEMENT DES VIANDES

EPARGNEZ

AVEC NOS OFFRES SPECIALES DE CETTE SEMAINE



BOEUF DE L'OUEST DE CHOIX ROSBIF DE SURLONGE

Désossé, sans perte
tendre et juteux

La livre

1³⁹

**PORC HACHE
MAIGRE**

La livre **.89**

**HAUT DE PATTE
DE PORC
FRAIS**

La livre **.49**

**SAUCISSE DE PORC
LA BELLE
FERMIERE**

La livre **.97**

**CRETONS DES
CUISINES ROCHETTE**

Bol 10 onces **.87**

**EPERLAN
DU LAC**

Nettoyé, congelé Cello 1 livre **.67**

BREUVAGE ROUEMONT

orange, pomme, fruit punch ou raisin Boîtes 10 onces **1⁰⁰**

SOUPE LONEY

Poulet et nouilles Enveloppes 2 1/2 onces **1⁰⁰**

FEVES AU LARD HEINZ

sauce tomate Boîtes 8 onces **1⁰⁰**

SPAGHETTI HEINZ

sauce tomate et fromage Boîtes 28 onces **1⁰⁰**

PARIS PATE

crotons Boîtes 5 onces **1⁰⁰**

SAUCE AUX TOMATES

HEINZ Boîtes 7 1/2 onces **1⁰⁰**

ALIMENTS HEINZ ASST.

pour enfants Jarre 7 1/2 onces **.28**

GELEE A DESSERT

JELL-O Ass. Boîtes 2 onces **.55**

ESSUIE-TOUT SCOTT

couleurs assorties Cello de 2 rouleaux **.88**

PAPIER TOILETTE

LADY SCOTT couleurs assorties Cello de 4 rouleaux **1⁰⁰**

NOURRITURE POUR CHATS

PURIN 18 BOUITS bouchées Boîtes 4 onces **.79**

THE TENDERLEAF

Boîtes de 10 sachets **.99**

CAFE FRAIS MOULU

CHASE & SANBORN Sac 1 livre **1²⁸**

MARGARINE BLANCHET

Colorée dure La livre **.79**

TOAST MELBA

OLD LONDON régulières Format de 100 **.85**

OLIVES FARCIES CORONATION

Mantz, non placées Boîte 12 onces **.84**

KETCHUP AUX TOMATES

HEINZ Boîte 28 onces **.71**

MELANGE CORONATION

Olives farcies et échalotes Boîtes 15 onces **1¹⁹**

POUDING LAURA SECORD

sauveurs assorties Boîtes 5 onces **.79**

BAIN DE MER PERFECTION

Algue Marine Contenant 22 onces **.95**

PATE A DENTS CREST

régulier ou menthol 50ML La boîte **.65**

SACS A DECHETS

BAGAJOUR extérieur Format de 18 **1¹⁹**

PAPIER CELLOPHANE

STRETCH N SEAL Rouleau de 50 pieds **.46**

EPARGNEZ

**JUS TOMATE
HEINZ**
Fantaisie

Boîte 19 onces

.29

EPARGNEZ

**AVEC LES PRODUITS
DE QUALITE PROVIGO:**

JUS TOMATE

Fantaisie Boîte 19 onces **.29**

FEVES AU LARD

sauce tomate Boîte 28 onces **.58**

FEVES JAUNES

COUPEES Boîte 19 onces **.33**

FEVES VERTES

COUPEES Boîte 19 onces **.35**

POIS VERTS

ASST. CHOIX Boîte 19 onces **.38**

EPARGNEZ

**SHORTENING
BAKEASY
BURNS**

La livre

.77

GRATIS:

PRODUITS PARTICIPANTS POUR CETTE SEMAINE

**demandez
les menus
économiques
de Soeur Berthe**

MENU
NO 1
DISPONIBLE

168 recettes regroupées
en 42 menus complets

Ils sont disponibles chez
votre marchand
à raison d'un fascicule
par 2 semaines

"En cuisinant avec Soeur Berthe,
y a pas de perte."

provigo

Margarine
Blanchet
Confiture de
fraises Vachon
Olives
Coronation
Pouding
Laura Secord
Cristaux Tang
Base de soupe
Loney
Café
Chase & Sanborn
Aliments Heinz
pour bébés
et enfants
Epices Schwartz
Feuilles Alcan
Soupe Loney
Kik Cola
All Détergent

EPARGNEZ

FRUITS et LEGUMES



**CELERI
PASCAL**

Variété No 1
Importé de la Californie
grosceur 24

Le pied

.29

POMMES MCINTOSH

Variétés de Fantaisie Cello 3 livres **.59**

ORANGES

Variété Valencia Cello 5 livres **.79**

BROCOLI

Catégorie No 1 Importé de la Californie grosceur 14 Chacun **.69**

ECHALOTES

Catégorie No 1 Importées de la Floride Le paquet **.17**

EPARGNEZ

**BISCUITS
SODA**

Premium de Christie 3 variétés

Boîte 16 onces

.59

EPARGNEZ

**AVEC LES PRODUITS
DE QUALITE PROVIGO**

DECAPANT

POUR POLI A ONGLES Bouteille 4 onces **.48**

BOULES

ABSORBANTES Sacs de 55 **.39**

COMPOSE

A FRICTION Bouteille 16 onces **.49**

PEROXYDE

10 VOLUMES Bouteille 8 onces **.27**

NETTOYEUR LIQUIDE

Citron et Pin Contenant 32 onces **.79**

EPARGNEZ

**FRITES
FROZO**

Sac 2 livres

.39



Le Soleil, André Belle-Ile

AVEC
louis
tanguay



Quel groupe?

Bonhomme aurait bien aimé donner de son sang, lui aussi, lors de "sa" collecte, mais malgré la collaboration et la bonne volonté du personnel de la Croix-Rouge, on a été incapable de déterminer son groupe sanguin.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Lise Dion

La duchesse de Laval voulait connaître des gens nouveaux. Quoi de plus normal pour une jeune fille de 20 ans qui ambitionne de faire une carrière dans la diplomatie.

Elle s'y prépare aussi en étudiant l'espagnol à l'université Laval.

Elle fait partie d'une famille de sept enfants dont la plus jeune rêve, déjà à six ans, de suivre les traces de sa grande sœur.

Cachant sans doute un peu de timidité derrière un sourire épanoui, Lise croit qu'il faut beaucoup d'entêtement pour bien remplir le rôle de duchesse.

Pas de bousculade

Le moins qu'on puisse dire, c'est que les donneurs de sang ne se bousculaient pas, hier après-midi, à la porte de la Croix-Rouge, pour la collecte de Bonhomme.

Les responsables de l'événement notaient même une baisse par rapport aux années passées, même si en fin de journée, leur nombre augmentait très légèrement. On n'a finalement atteint qu'un total de 376 donneurs tandis que, l'an dernier, on en avait compté un peu plus de 500.

Poils dehors

Il ne s'agit pas de manteaux de fourrure. Le poil dont il est question, les hommes doivent l'avoir sous le nez. Le rendez-vous est pour demain, 30 janvier à 20h30, au manège militaire, où aura lieu la demi-finale du concours de moustaches du Carnaval.

Un jury de quatre hommes et deux femmes sélectionnera alors 10 moustaches fantaisistes et 10 autres populaires, en vue de l'épreuve finale qui sera au programme de l'émission Les Coqueluches, le 12 février.

On a aussi appris, hier, qu'il sera possible à tous les propriétaires de moustaches d'inscrire leurs poils au concours jusqu'au moment du début de la demi-finale.

Lâcheurs

Il y a des patrons plutôt lâcheurs, à Québec, si l'on en croit les propos du président du Carnaval, Pierre Villa. Récemment il semblait pour le moins démonté de voir que des employeurs refusent d'accorder ne serait-ce qu'une heure de congé à leur personnel pour leur permettre de participer à la "Relâche", le vendredi 7 février. Le président faisait du même coup remarquer que si quelqu'un doit rentrer à son travail après le début de l'événement, il lui sera possible de revenir au Centre municipal des congrès, sans payer à nouveau le prix d'entrée.

Le rôle de la Société des rédacteurs du journal Le Jour est mis en doute

par Jean GARON

Le congédiement de cinq journalistes du quotidien Le Jour, le 13 janvier dernier, connaît de nouveaux rebondissements.

La présidente de la Société des rédacteurs du journal, Rose-Anne Giroux, a remis sa démission, lundi, lors d'une assemblée de la Société et les motifs de cette démission sont contenus dans un texte paru, hier, dans Le Jour sous la rubrique Opinions.

Rose-Anne Giroux, elle-

même touchée par les mesures du début janvier puisqu'elle avait été mise sous probation pour une période de six mois, y reprend en son nom l'essentiel des commentaires formulés par les cinq licenciés dans leur lettre ouverte publiée également dans le journal il y a quelques temps.

Elle y met en cause non seulement les irrégularités commises dans le processus décisionnel qui a conduit à ces congédiements et les motifs invoqués par le rédacteur en chef, Yves Michaud, pour les justifier, mais aussi la

Société des rédacteurs qui, soutient-elle, "vient de faire la preuve de son immaturité et de son impuissance à contrôler démocratiquement les centres de décision du journal".

Elle reproche également au Jour de n'avoir pas lui-même fourni d'éléments d'information à ses lecteurs sur toute cette affaire. De fait, seul le rédacteur en chef a publié un bref commentaire à la suite de la publication de la lettre des cinq.

Cette démission ne sera cependant pas la seule puis-

que le secrétaire général de la rédaction, Maurice Giroux, a lui-même décidé de ne pas demeurer à son poste après le 3 février, date à laquelle la Société devait être appelée à statuer sur son maintien en poste ou son départ.

Ces événements suivent de près l'assemblée de la Société des rédacteurs au cours de laquelle les membres de cette dernière ont refusé de revoir leur décision antérieure, les blâmant d'avoir engagé le débat sur la place publique.

Les journalistes mis en

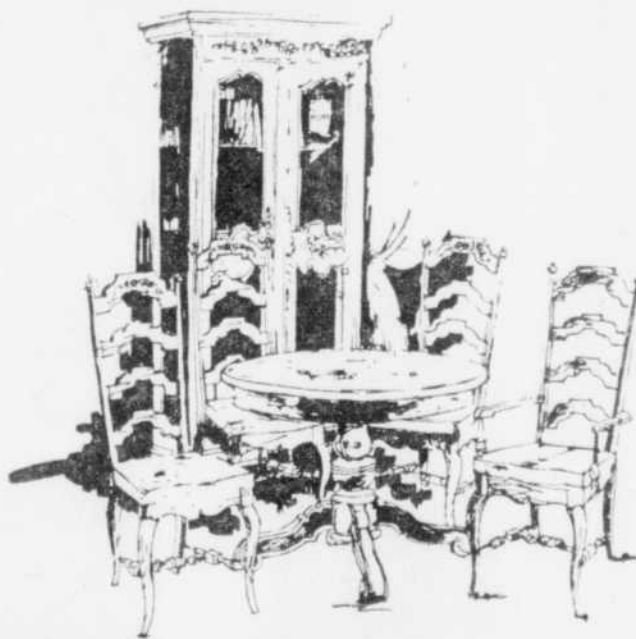
cause ont toutefois cherché, malgré ce nouvel échec, à épuiser tous les recours à l'intérieur du Jour et se sont adressés à Sodep, société éditrice du journal afin que celle-ci fasse publiquement connaître sa position sur toute cette affaire. De la réponse que l'on devrait bientôt obtenir, dépendra la suite des événements.

Pendant ce temps, la campagne de souscription lancée par le journal, jeudi dernier, semble aller bon train puisque l'on aurait déjà atteint près du tiers du montant total de \$100,000.

LA VRAIE VENTE

NOUS ON SAIT VIVRE

C'est en plein le temps de la plus que vente sur des meubles à votre goût. Au NOUVEAU DÉCOR MEUBLES il y a des réductions allant jusqu'à 50% sur tous les accessoires en magasin. Nous on sait vivre c'est aussi des spéciaux exceptionnels sur un vaste choix de meubles dignes de notre réputation. C'est le temps de compléter votre ameublement dans un style à votre goût. Toute la marchandise est réduite et voici un exemple de meubles en plus que spécial au NOUVEAU DÉCOR MEUBLES, Rond-Point de Lévis.



\$1000.00

Exemple de réduction sur nos meubles à l'occasion de l'assemblée générale de nos membres dévoués, en magasin.



NOUVEAU DÉCOR MEUBLES INC.
Rond-Point, Lévis. Tél.: 837-9381

Benji et Alison se retrouvent

TORONTO (PC) — Une fillette de huit ans de Toronto, tout en larmes, a retrouvé, son chien disparu depuis le 14 janvier qui s'était perdu après son arrivée à la gare Union où il venait d'arriver de Vancouver avec la fillette et sa famille.

"C'est un miracle", de dire Alison Dunn. "Je croyais avoir perdu Benji pour toujours."

Le chien s'était libéré de son collier et avait échappé aux porteurs de la gare Union lorsqu'ils s'apprêtaient à le détacher. Le chien bâtarde s'est effondré quelques jours après sur le peron de la maison de M. Gary Watson, un conducteur de camions torontois.

M. Watson a réussi à réunir Alison et le chien après avoir vu une photo de l'animal disparu dans un journal.

A LIMOILLOU

AUBAINE
POUR 3 JOURS SEULEMENT

SPECIAL WRANGLER \$10.95
Jeans en denim
Choix de grandeurs

PANTALONS "BAGGIES"
Velours de marque Wrangler. \$2.99
Idéal pour le ski de fond.

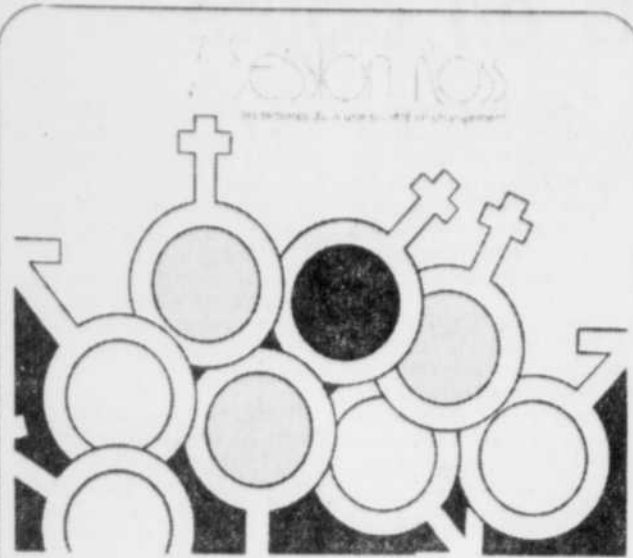
PANTALONS EN VELOURS
Wrangler, Dobber \$5.95

JACKETS EN DENIM
de marque Keystone \$7.95

HABITS POUR ENFANTS
8 ans - choix de couleurs \$13.95

vêtements
BELARO INC.
383, 2e Rue, Limoilou - Québec
(voisin Boulangerie A. Leflamme)
Tél.: 522-3222
Stationnement à l'arrière du magasin

Projets de loi plus justes pour les femmes



En février, place aux femmes à l'UQ à Rimouski

par Claude VAILLANCOURT
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — En février 1975, place aux femmes à l'université du Québec à Rimouski!

D'abord, le 6: Mathilda Blanchard, l'ardente syndicaliste du Nord-Est du Nouveau-Brunswick, abordera "Au Féminin" cette forme de militantisme.

Par la suite, le 12, ce sera au tour de Simone, la femme du non moins célèbre Michel, qui ne viendra pas parler de son mari — il est assez grand pour le faire lui-même et assez placoteux aussi — mais plutôt de "l'entre-deux des générations". Ca vous dit quelque chose? L'entretien que vous pourriez tenir avec Mme Chartrand vous éclairera sûrement davantage.

Deux jours plus tard, Rita Cadieux, toujours au gymnase de l'université, nous fera savoir si la femme est une victime des mass media.

Finalement, Marcelle Dolment, en guise de conclusion à ces entretiens, le 18 février, prononcera une conférence dont le titre est: "Être femme: un état ou un défi?"

En cette année internationale de la femme, les animateurs de la session Ross ont donc choisi pour thème "Les femmes dans une société en changement".

Ces rencontres sont organisées par le comité d'animation pastorale de l'université. Il s'agit, selon les termes du comité, d'un "temps de réflexion, d'échange et de partage sur les défis de l'avenir humaine et les réalités du mystère chrétien".

Dans les sessions antérieures, on a discuté du chrétien dans la situation socio-économique de la région, de l'incroyance, des valeurs et de l'homme dans son nouvel environnement.

Au calendrier des activités de cette cinquième session, on note aussi une exposition, une rencontre-échange sur la femme-religieuse, une table ouverte, un salon d'artisanat et une exposition du livre féminin.

D'autres raisons que la célébration de l'année de la femme ont également milité

en faveur du choix des animateurs de la session, explique le coordonnateur, M. Rossaire Dionne. Depuis 1969, la population féminine de Rimouski n'a cessé de croître. Et force a été de constater à l'analyse du dernier recensement qu'elle était devenue supérieure à la population masculine.

De plus, poursuit M. Dionne, en parcourant la liste des organismes locaux, on a constaté que les associations féminines étaient aussi nombreuses que celles de l'élément masculin.

Cette dernière constatation a permis au groupe d'animateurs de mettre en doute sérieusement la définition traditionnelle que notre société s'était faite du rôle de la femme.

À la défense de mes camarades masculins, il faut aussi situer le rôle de l'homme. La femme constitue avec l'homme un moyen terme dans l'élaboration de la définition d'une société en changement. C'est avec lui qu'elle pose les problèmes inhérents à la condition humaine. C'est également avec lui qu'elle combat pour la liberté d'exercer une parole de justice et d'amour. C'est finalement avec lui, conclut M. Dionne, qu'elle se libère des contraintes qui mettent en veilleuse les qualités indispensables à l'avancement de l'humanité.

La cinquième session Ross, février 1975: à ne pas manquer!

AVIS

AVIS est par la présente donné, que l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de LA SOLIDARITÉ, Compagnie d'assurance sur la vie, sera tenue au siège social de la compagnie, 925, Chemin St-Louis, en la Cité de Québec, lundi le 17 février 1975, à 14:30 heures.

ORDRE DU JOUR:

- 1- Recevoir et approuver le rapport des administrateurs, l'état financier ainsi que le rapport des vérificateurs;
- 2- procéder à l'élection des administrateurs de la compagnie;
- 3- désigner un ou plusieurs vérificateurs pour l'exercice financier 1975;
- 4- discuter de toutes autres questions qui pourraient être soumises à l'Assemblée.

GERARD DERY,
Secrétaire

par Lise LACHANCE
du bureau du Soleil

MONTREAL — Les ministres Marc Lalonde et Fernand Lalonde, respectivement chargé de la situation de la femme au gouvernement fédéral et responsable du Conseil du statut de la femme au gouvernement du Québec, ont affirmé, hier, que les deux gouvernements souligneront l'Année internationale de la femme (1975) en faisant en premier lieu le ménage dans leur propre bergerie.

Ainsi, pendant que Québec se livrera à une action de rattrapage en tant qu'employeur (en adoptant une politique d'égalité des chances dans la fonction publique) et abolira la discrimination dans ses propres lois (surtout dans le domaine du travail), Ottawa compte promouvoir l'accès des femmes aux postes supérieurs du fonctionnarisme fédéral et faire adopter un "bill omnibus sur le statut de la femme".

Le bill omnibus

Ce bill omnibus, vivement attendu par beaucoup de femmes dont il changera les conditions de vie, modifiera huit lois et devrait être adopté d'ici au mois de juin.

Les amendements touchent plus particulièrement:

— La loi sur l'assurance-chômage, au chapitre du congé maternité. Le législateur avait décidé que la femme enceinte avait droit aux prestations de maternité unique huit semaines avant la semaine présumée de l'accouchement et six semaines après. Le projet de loi prévoit que ces 15 semaines seront laissées à la discrétion de la femme pendant n'importe quelle période de 15 semaines commençant huit semaines avant la date présumée de l'accouchement et allant jusqu'à 15 semaines après la naissance du bébé.

— La loi électorale. La femme dont le nom apparaît sur une liste électorale est présentée soumise à des règles qui ne s'appliquent pas à l'homme. Le projet de loi propose que les règlements visant l'inscription des électeurs s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes et n'exigent d'autres précisions que le nom, l'adresse, l'occupation et le sexe.

— Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils. Pour les vétérans, les amendements prévoient les mêmes avantages pour le

conjoint et les enfants d'une pensionnée invalide que ceux qui sont accordés déjà aux personnes à charge d'un pensionné invalide. De même, des pensions seraient disponibles tant pour les veufs que pour les veuves.

— Le code pénal. L'article 23, qui tient pour acquis que la femme est soumise à une contrainte de la part de son mari, sera aboli. Cet article stipule que nulle femme dont le mari a été partie à une infraction n'est complice après le fait. De plus, l'article 197 sera modifié pour obliger la femme à subvenir aux besoins de son époux, d'où égalité d'application de la loi envers les deux conjoints.

— Loi sur la défense nationale. Le bill omnibus permettra indifféremment aux garçons et aux filles d'appartenir à des organisations de cadets.

Enfin, des modifications seront apportées pour assurer l'égalité des sexes dans le cadre du Régime de pensions du Canada et pour refondre la loi sur la citoyenneté canadienne. D'autres changements toucheront aux procès pour viol et autres crimes d'ordre sexuel. En outre, un projet de loi sera déposé afin

de créer une Commission fédérale des droits de l'homme.

Comme les francophones vis-à-vis des anglophones

Le programme d'action des deux ordres de gouvernement ne se limite toutefois pas à des amendements aux lois. Tous deux sont prêts à accorder des subventions intéressantes aux organismes ou groupes qui présenteront des projets valables dans le cadre de l'Année internationale de la femme.

Dans le cas du gouvernement fédéral, ces sommes atteindront \$5 millions. La moitié seront distribuées par le secrétariat d'Etat, l'autre moitié par le Secrétariat de l'Année internationale. Cette aide épousera, au Québec, la forme de dix mini-conférences d'une journée qui se tiendront à travers la province et se pencheront, dans chaque cas, sur les problèmes bien concrets des régions concernées.

Le gouvernement du Québec, pour sa part, lancera un programme d'information à l'intention des femmes, commandera une série de 20 émissions sur les ondes de Radio-Québec et financera la

publication, par la Bibliothèque nationale, d'un livre sur les femmes.

Faisant état de la politique d'égalité des chances que le gouvernement provincial veut dorénavant appliquer dans la fonction publique et des modifications qui seront apportées aux lois régissant le travail, le ministre Fernand Lalonde a comparé la situation des femmes, face aux hommes, à celle des Canadiens français vis-à-vis des anglophones, sur le marché du travail. Il a parlé d'inégalités et d'injustices.

Sondage

Au cours de la conférence de presse donnée hier, à Montréal, la présidente du Conseil du statut de la femme, Mme Laurette Robillard, a rendu public le résultat d'un sondage sur les priorités des femmes du Québec.

Ce sondage, auquel ont participé plusieurs lectrices du SOLEIL (le questionnaire avait été publié dans notre journal) révèle que la préoccupation première des femmes concerne leur situation économique.

La plupart des 394 répondantes, parmi lesquelles 80 associations, ont réclamé pour la femme en emploi rémunéré la parité de salaire, la possibilité d'un travail à temps partiel, l'instaura-

tion de congés de maternité, des mécanismes de réintégration au travail, la non-discrimination.

En ce qui concerne la femme au foyer, on a souligné son état de dépendance, le fait que son travail ne lui procure aucune sécurité personnelle lorsqu'elle perd le soutien de son mari (pas de rentes, pas d'assurance-chômage, aucune reconnaissance de son expérience, etc.). Plusieurs souhaitent une rémunération venant du gouvernement. Elle estimait aussi que leur travail devrait être considéré dans le calcul du PNB (Produit national brut).

Les autres priorités

Au second rang des préoccupations, se situe la situation sociale de la femme: le problème de la planification familiale, de l'avortement (seulement 16 p.c. y ont exprimé une opinion défavorable), des garderies, de la femme chef de famille.

Vient ensuite, par ordre décroissant, les secteurs des communications (l'image de la femme dans l'information, la publicité et le cinéma), de la justice, du pouvoir (nécessité d'une participation accrue des femmes aux décisions de l'Etat), de l'éducation (les rôles sociaux enseignés aux enfants selon leur sexe).

FÊTEZ LE CARNAVAL A
PLAZA ST-LOUIS
SITUE FACE A NOTRE MAGASIN

GAI-GAI amusez-vous

profitez des bas prix offerts à
cette occasion...fêtons avec Denis

CUISINIÈRE ÉLECTRIQUE

Horloge automatique.

\$229

LAVEUSE - SECHEUSE

Ces deux machines, dérivées des modèles Neptune et Trident, ont chacune un filtre à charpie facile à nettoyer; le tableau de commandes est détachable ainsi que le dessus pour faciliter les travaux d'entretien.

L'ensemble **\$499**

LAVE-VAISSELLE

Portatif, amovible à encastrer. Dessus: similibois carcé. Avec couteau modérateur d'aliments mous. 2 gicleurs d'eau rotatifs pour action rapide et efficace.

\$289

RÉFRIGÉRATEUR

17' cu., sans givre

\$399

FAUTEUIL INCLINABLE à plusieurs positions.

semblable à celui illustré

Recouvert de tissu très résistant.

\$88⁰⁰

CONSOLE AM/FM/MPX

Stereo avec reproducteur de cartouches 8 pistes stéréo. Amplificateur AM/FM/MPX stéréo. Reproducteur de cartouches à 8 pistes monté sur le côté. Cabinet fabriqué en somptueux noyer plaqué avec panneaux moulés à l'avant.

\$249⁰⁰

MOBILIER DE CHAMBRE

3 morceaux Style Méditerranéen Table de nuit incluse

\$349

TÉLÉCOULEUR ÉLECTROHOME

CABINET 26"

\$595

20% à 60% ESComPTES SUR LAMPES ET TABLES

MOBILIER DE CUISINE

COMPRENANT: 4 CHAISES, TABLE OVALE

\$98

5 MOBILIERS DE SALON

MODERNES, COULEURS ASSORTIES

\$225

LIT CONTINENTAL

30", 36" ou 39"

\$79

TAPIS PRÉLART

COUPONS JUSQU'À

60% de réduction

Glenieux

15, RUE ST-LOUIS, LÉVIS. 837-8821

ATTENTION FUTURS MARIÉS

Voici une occasion unique pour un bon départ dans votre nouvelle vie. Achetez maintenant et Denis retiendra votre marchandise jusqu'à la date voulue sans frais. Vous pourrez ainsi profiter des fantastiques rabais de ce grand soldé.

GENÉREUSE ALLOCATION D'ÉCHANGE

Prestige

Hé!

NE CHERCHEZ PAS PLUS LOIN,
C'EST CHEZ MODERN PLYWOOD LTD. QUE
VOUS TROUVEREZ CE DONT VOUS AVEZ BESOIN

TOUJOURS A PRIX D'AUBAINES!	
FOAM ISOLANT 1re qualité	\$86⁰⁰
PANNEAUX PREFINIS 1re qualité	\$370
FEUILLE 4' x 8' pour garde-robe aromatique	\$12⁵⁰
CEDEUR AROMATIQUE Plancher, paquet de 40 pi. ca.	\$15⁰⁰
PLANCHER EMBOUTÉ 6' x 125" M.P.	\$125⁰⁰
2" x 4" x 8'	55¢
INSULTEMENT	\$88⁰⁰
INSBOARD 1/2"	\$86⁰⁰
POUR DÉCORATION nouvelle brique Z BRICK PIETRE, RUSTICO, PIETONE, etc.	
MASONITE 1/2" x 4' x 8'	\$260
TOILE POUR GARAGE 6' x 10'	\$21⁹⁵
RIPPE 3/4" x 4' x 8'	\$395
BARDEAU D'ASPHALTE Colle Toile	\$13⁹⁵
LAINES MINÉRALES 2 1/2" x 4' x 8'	\$65⁰⁰
3 1/2" x 4' x 8'	\$99⁰⁰
ARBORITE 2 x 4, 2 x 6, 4 x 8 à compléter de	\$325
COLORLOCK blanc Légères imperfections.	\$340⁰⁰
No 1	\$460⁰⁰

Nous faisons la livraison à l'extérieur également
LIVRAISON GRATUITE AVEC TOUTE COMMANDE RAISONNABLE
Avec matériaux neufs et usagés de toutes sortes à prix d'aubaines

MODERN PLYWOOD LTD.

1205, Courtolette - Ville de Bélar - Tél: 842-1911

* Taxes fédérales incluses * Ouvert jeudi et vendredi soir



nos grands

SPÉCIAUX

... la meilleure façon d'économiser

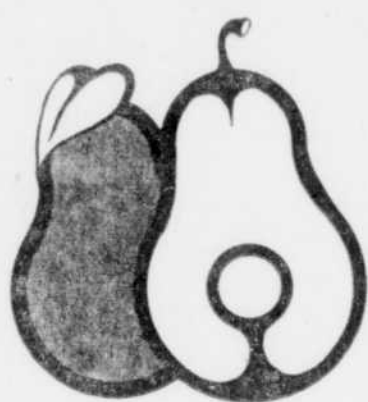
JEUDI 7.50 A.M.



TOUS NOS FRUITS ET LEGUMES SONT DE PREMIERE QUALITE

BOEUF DE MARQUE "ROUGE" LE MEILLEUR AU CANADA

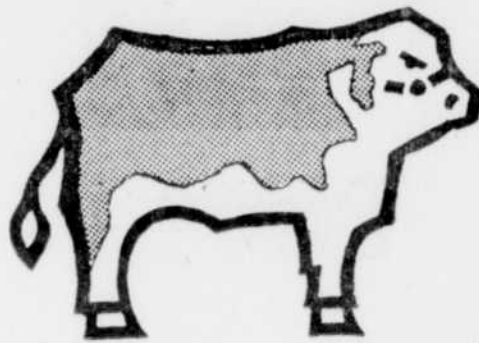
POIRES



"PASSE-CRASSANE",
Très juteuses et sucrées,
Produit de France, Canada de fantaisie

lb **23¢**

ROTI PALETTE



Savoureux et tendre,
pour rôti ou pot-au-feu

lb **73¢**

FILETS
"Booth", d'aiglefin
Pqt 1 lb **1.23**
économisez .22

GARNITURE
"Rich", à fouetter
Cont. 16 oz **.67**
économisez .08

ENTREE
"Swanson", poulet frit ou dinde
Cont. 8 1/2 oz **.64**
économisez .05

CLEMENTINES
Faciles à sectionner,
Produit du Maroc lb **.35**

CHOUX VERTS
Très fermes de Floride,
Canada no 1 lb **.15**

POMMES JAUNES
Délicieuses de B.-C.,
Canada extra de Fantaisie lb **.25**

Talon épaule 1.05 lb

STEAK HACHE
Marque rouge lb **1.19**

ROTI CROUPE
Marque rouge lb **1.88**

EGG ROLLS
Boîte de six, de Bilopage ch. **.63**

SAUCISSES A DEJEUNER
A la recette Roy lb **.73**

Epaule petit-os .93 lb

CRETONS FRAIS
Des Cuisines Roy, 11 oz ch. **.83**

BACON SWIFT
Traité au sucre, 16 oz lb **1.23**

SAUCISSES FUMÉES
Fraîches de Swift lb **.73**

TETE FROMAGEE
Délicieuse de Lafleur ch. **.59**

GATEAUX

"Vachon",
au chocolat
Bte 8 1/2 s

62¢
économisez .17

CAFE

"Chase & Sarbourn",
instantané
Roiel 10 oz

1.95
économisez .16

POIS VERTS

"Le Sieur",
no 1 M 2, de fantaisie
Bte 14 oz

39¢
économisez .07

FARINE

"Purity",
pré-laminée
Sac 7 lb

98¢
économisez .23

JUS D'ANANAS
"Del Monte",
pur Bte 48 oz **.49**
économisez .02

POIRES
"Aylmer",
Bartlett, de choix Bte 14 oz **.40**
économisez .02

BISCUITS
"Christie",
crème ou chocolat, chips Sac 16 oz **.87**
économisez .02

BONBONS
"Mc. Cormick", caramel
ou beurre, menthe écossaise Cello 6 1/2 oz **.49**
économisez .02

CRISTAUX
"Président",
orange ou raisin Env. 3 1/4 oz **.19**
économisez .02

CONFITURE
"Vachon", fraises ou
framboises avec pectine Jarre 48 oz **1.97**
économisez .22

MOUSSE AUX FRUITS
"Betty Crocker",
au choix Bte 5 1/4 oz **.35**
économisez .02

MELANGE A GATEAUX
"Monarch",
blanc ou chocolat Env. 9 oz **.35**
économisez .02

MIEL
"Kraft",
liquide ou crémeux Jarre 24 oz **1.33**
économisez .18

COUCHES
"Pampers",
de nuit Pqt 12's **1.19**
économisez .12

GHERKINS
"Aylmer",
sucrés Jarre 10 oz **.48**
économisez .02

CONCOMBRES
"Heinz",
tranches, marinés Jarre 24 oz **.73**
économisez .02

MOUCHOIRS
"Lady Scott",
blanc ou assortis Bte 200's **.51**
économisez .02

SAVON DE TOILETTE
"Ivory",
format personnel Pqt 4 barres **.61**
économisez .02

NOURRITURE
"Ballard",
burger au boeuf Pqt 36 oz **.99**
économisez .02

CES "SPECIAUX SONT EN VIGUEUR JUSQU'AU 1er FEVRIER 1975".

LE MEILLEUR ACHAT, C'EST LA MARQUE JATO

BISCUITS
"Jato",
au chocolat Bte 24 biso **.98**

HUILE
"Jato",
végétale Bout. 32 oz **1.65**

MARGARINE
"Jato",
végétale, molle Cont. 1 lb **.69**

HARICOTS
"Jato", coupés jaunes
ou verts, de choix Bte 19 oz **.32**

ARACHIDES
"Jato",
blanches Cello 8 oz **.54**

SPAGHETTI
"Jato",
ou macaroni coupé 2 lb **.64**

SONDAGE GALLUP

Tous droits réservés

Progrès de la cause de la femme

Peu de temps avant le début de l'année internationale de la femme, les interviewers de l'Institut Gallup ont interrogé les électeurs canadiens sur leurs préférences, à savoir s'ils préféreraient travailler sous les ordres d'une femme ou d'un homme.

Bien que sept fois plus de personnes préfèrent un homme (41.5 p.c.) plutôt qu'une femme (six p.c.) le groupe le plus important a répondu qu'il ne faisait aucune différence (47.5 p.c.). Seulement cinq pour cent n'ont pu donner d'opinion.

On avait posé la même question aux Canadiens il y a 10 et 20 ans. Les résultats, à l'époque, avaient été bien différents. En effet, deux tiers des gens interrogés avaient répondu qu'ils préféreraient travailler sous les ordres d'un homme.

Durant la première semaine de décembre, 1,000 Canadiens adultes, âgés de 18 ans et plus, ont été interrogés personnellement. Un échantillonnage de cette envergure n'admet qu'une marge d'erreur de quatre pour cent.

La question posée était la suivante:

"Si vous acceptiez un nouvel emploi et que l'on vous permette de choisir votre patron, préféreriez-vous travailler avec un homme ou avec une femme?"

	1954	1964	1974
Préfèrent un homme	63 p.c.	64	41.5 p.c.
Préfèrent une femme	8	7	6
Aucune différence	18	25	47.5 p.c.
Ne savent Pas	11	4	5

C'est encore Plus encourageant pour ceux qui se préoccupent de l'égalité des sexes dans l'emploi quand on examine les résultats en fonction de l'âge. Les adultes de moins de 30 ans répondent plus fréquemment "pas de différence" (54 p.c.) que ceux qui sont plus âgés (41 p.c.).

GROUPES D'AGES, aujourd'hui

	18-29 ans	30-49	50 et plus
Préfèrent un homme	38 p.c.	42	44
Préfèrent une femme	6	5	6
Aucune différence	54	49	41
Ne savent pas	2	4	9

Des promesses, des promesses!

Le Conseil consultatif fédéral de la situation de la femme a fortement condamné le gouvernement fédéral de n'avoir fait que des promesses sans effet au sujet de la loi sur la Commission des droits de la personne.

Dans un télégramme adressé par les 30 membres du Conseil du ministre Marc Lalonde, on fait état de l'inaction du gouvernement fédéral au sujet des droits de la personne et de la justice. Cette loi avait été clairement identifiée en juillet 1973 comme étant une priorité du Conseil, laquelle avait reçu l'approbation du cabinet en décembre de la même année.

Depuis ce temps, l'action du gouvernement fédéral ne consiste en rien de plus que des promesses sans effet, précise-t-on dans un communiqué à la presse. Etant donné que le premier ministre Trudeau est le seul qui possède l'autorité de nommer les sous-ministres, le CCSF demande que ce dernier nomme des femmes compétentes aux postes de sous-ministres dans les mois qui suivront.

Dans une évaluation par le Conseil des lois votées depuis un an, une seule a été promulguée jusqu'à ce jour. "Si le gouvernement veut obtenir la crédibilité auprès du public face à la création du CCSF, il devra voter le plus rapidement possible ces lois qui rendront vraiment justice et égalité à notre société composée également d'hommes et de femmes.

Plusieurs résolutions seront envoyées au gouvernement relativement à la citoyenneté, aux passeports, à la cour de la famille, aux conventions internationales, au partage égal des pensions du Canada entre époux et épouse, à la reconnaissance du fait que la femme au foyer fait vraiment partie de la vie économique du pays.

Parmi les sujets faisant actuellement l'objet d'études, on cite notamment les banques, le bénévolat, le viol et la planification familiale.

Les provinces qui ont des Conseils du statut de la femme sont: la Saskatchewan, l'Ontario et le Québec.

Autre débat sur l'avortement

OTTAWA (d'après PC) — Une tentative faite par un député conservateur pour rendre plus sévère la loi sur l'avortement a avorté, hier aux Communes.

M. Perrin Beatty, député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo, a présenté un projet de loi qui aurait limité l'avortement aux seuls cas où la vie de la mère se trouve en danger.

La loi actuelle, amendée en 1969 par le bill omnibus, permet aux comités d'hôpitaux de décider de l'avortement quand la santé mentale et physique de la mère le demande.

Bien que la tentative de M. Beatty ait échoué, le seul député à se prononcer ouvertement pour l'avortement à volonté est Monique Bégin, député libéral de Montréal-Saint-Michel, ancien membre de la commission du statut de la femme, qui a recommandé l'avortement sur simple demande pour les femmes enceintes de 12 semaines ou moins.

L'avortement ne peut et ne

doit pas être dans le code pénal", a-t-elle dit. Selon elle, il est impossible qu'une femme quelconque "désire un avortement par caprice."

Pour revenir à M. Beatty, il est contre l'avortement pour les mêmes raisons qu'il est contre la peine de mort: "Personne n'a le droit de vie ou de mort sur un autre individu, quel qu'il soit."

"Je crois, a-t-il dit, que tous les êtres humains ont un droit égal à la vie, sans considération d'âge, (que cet âge se compte en semaines, en mois ou en années,) de religion, de sexe."

"Je suis convaincu que la seule instance qui permette d'enlever la vie à un être humain est la légitime défense". D'où son projet restreignant l'avortement aux seuls cas où la VIE de la mère est en danger, et pas simplement sa santé mentale, comme il est dit dans le bill omnibus.

Mais le gouvernement a rejeté son projet de loi, affirmant qu'il "ne change rien à la loi existante". On n'a cependant pas eu besoin de procéder au vote.

Jugement défavorable aux Indiennes

OTTAWA (d'après PC) — La Cour suprême du Canada, tenant sa première séance en cette année de la femme, a décrété qu'une Indienne n'a pas le droit de gérer la possession de son mari.

Dans un jugement de cinq

voix contre deux, la Cour a reconnu la validité de la loi sur les Indiens qui permet au ministre des Affaires indiennes de nommer un membre de son ministère comme administrateur de la succession d'un Indien mort sans laisser de testament.

Le juge en chef Bora Laskin et le juge Wishart Spence, qui sont en désaccord avec ce jugement majoritaire, ont déclaré que ce point de la loi sur les Indiens vient en contradiction avec la déclaration canadienne sur les droits de l'homme, qui

garantit à tous les Canadiens l'égalité devant la loi. La décision de la Cour suprême infirme un jugement de la Cour d'appel du Manitoba, qui, en 1972, avait rejeté des sections de la loi sur les Indiens parce qu'ils n'avaient à l'Indienne ce droit

d'administrer la succession de son mari, en contradiction avec la déclaration des droits de l'homme. Le procès concernait M. Alexander Canard, un Indien résidant à Fort Alexander, une réserve du Manitoba, et qui était mort subitement en 1966, renversé par un camion,

selon la loi, le ministère avait nommé un administrateur de ses biens. Mme Canard avait obtenu d'une cour de cette province le droit d'être l'administratrice, ce qui lui fut confirmé par la Cour d'appel.

CBS

Rajeunissez vos murs...

PEINTURE C-I-L

Première qualité pour l'intérieur; pour les couleurs à bases de rouge, ajouter un supplément de \$1.50 par gallon sur les items en vente.

#100 LATEX SEMI-LUSTRE Prix rég. \$13.90 SPECIAL CBS \$11.89	#500 SATIN LATEX Prix rég. \$11.90 SPECIAL CBS \$9.99	#2000 EMAIL MAT Prix rég. \$14.75 SPECIAL CBS \$12.59	#400 ALKYD SEMI-LUSTRE Prix rég. \$14.75 SPECIAL CBS \$12.59
---	--	--	---

PINCEAUX, ROULEAUX, PLATEAUX ET ROULEAUX DE RECHANGE Tous ces items sont disponibles à

20% DE RABAIS

OFFRE IMBATTABLE PREFINIS

Vous aurez là des panneaux que vous serez fiers d'avoir chez vous longtemps. Disponible en:

CHENE ESPAGNOL #536

PRIX REG. \$5.95
SPECIAL \$3.49

PECAN NOUVEAU

REG. \$6.95

SPECIAL \$4.99

PECAN RUSTIQUE

FRENE OLIVE

REG. \$7.95

SPECIAL \$5.99



VARATHANE "FLECTO" SPECIAL CBS

Pour un fini plus durable que le vernis, il scelle, protège et vient en une seule opération. 1 gallon couvre 600 sq. ft. #90 BRILLANT, #91 SATIN. PRIX REG. \$19.95.

\$16.95

SPECIAL CBS

TAPISSERIE

Vous désirez changer de décor ou rénover? Choisissez parmi notre vaste collection de tapisseries aux motifs contemporains et aux dessins originaux.

25% DE RABAIS

PORTES PERSIENNES

EN ACAJOU (Rail et quincaillerie inclus)

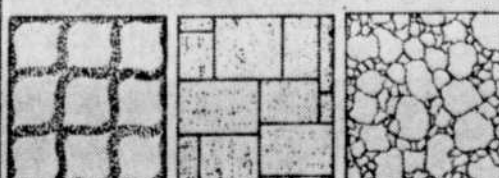
24 x 80 PRIX REG. \$33.62
SPECIAL CBS \$28.39

30 x 80 PRIX REG. \$37.38
SPECIAL CBS \$31.49

32 x 80 - 36 x 80 PRIX REG. \$41.47
SPECIAL CBS \$34.99

TUILES DE VINYLE

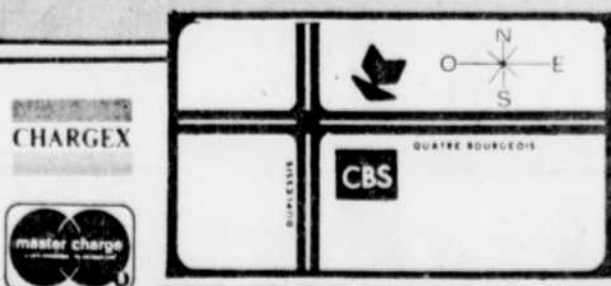
Amiante 12 x 12 choix de 20 motifs et couleurs. Dos non encollé. PRIX REG. 31¢
SPECIAL CBS 25¢



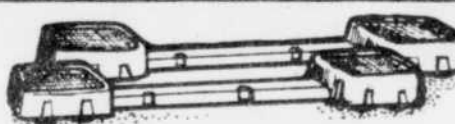
PIN NOUVEUX

"PICKWICK PATTERN" 1/2 x 6

PQT DE 48' li. PRIX REG. \$13.44
\$10.99
SPECIAL CBS



(DURANT CETTE VENTE, QUANTITE LIMITEE SUR CERTAINS ITEMS)



BASES ROULANTES

Le travail derrière les gros appareils ménagers est plus facile que jamais avec ces bases roullantes. 16 roulettes élevant les appareils de 11 1/2". Places tous vos appareils sur une base roullante qui peut supporter un poids de 2000 lb. PRIX REG. \$2.49.
SPECIAL CBS \$1.88

TABLETTES

DE BOIS DE PARTICULE (PRESSWOOD)

10 x 36 PRIX CBS 79¢

10 x 48 PRIX CBS \$1.09

12 x 36 PRIX CBS 99¢

12 x 48 PRIX CBS \$1.29



Pour créer l'ambiance désirée, ce rhéostat est tout désigné, capacité de 600 watts.

RHEOSTAT

PRIX REG. \$6.95

\$4.59
SPECIAL CBS

Vente d'écoulement DESSUS DE VANITE

MIAMI CAREY



EN MARBRE CULTIVE. L'ensemble moulé d'une seule pièce est facile à installer et à entretenir. Disponible en longueur de 24" - 30" - 36" - 42" - 48". Couleurs assorties.

PRIX SPECIAL CBS (QUANTITE LIMITEE)

20% de rabais

BOIS D'EPINETTE

#1 POUR LA CONSTRUCTION DISPONIBLE EN LONGUEUR DE 8'

2 x 3 Prix rég. 92¢ ch.
SPECIAL CBS 76¢ ch.

2 x 4 Prix rég. \$1.33 ch.
SPECIAL CBS \$1.05 ch.

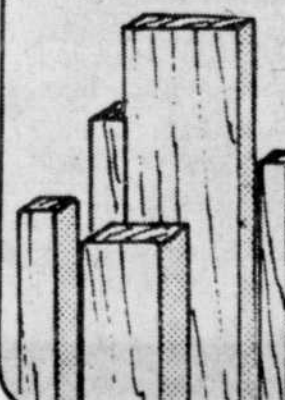
1 x 2 Prix rég. 35¢ ch.
SPECIAL CBS 30¢ ch.

1 x 3 Prix rég. 52¢ ch.
SPECIAL CBS 38¢ ch.

1 x 4 Prix rég. 64¢ ch.
SPECIAL CBS 47¢ ch.

1 x 6 Prix rég. \$1.02 ch.
SPECIAL CBS 89¢ ch.

2 x 2 Prix rég. 70¢ ch.
SPECIAL CBS 58¢ ch.



BOIS DE PARTICULE PRESSWOOD

4 x 8 x 5/8 Idéal pour sous-plancher. PRIX REG. \$6.88
SPECIAL CBS \$4.29

DESSUS DE COMPTOIR

Préformé, disponible en longueurs de 8' et 10'. MARBRE, BLANC, POMPEI, BEIGE, VERT. PRIX REG. \$4.95 pi. li.
SPECIAL CBS \$3.29 pi. li.



Lundi, mardi, mercredi: 9h. a.m. à 6h. p.m. Jeudi et vendredi: 9h. a.m. à 9h. p.m. Samedi: 9h. a.m. à 6h. p.m.

CETTE VENTE SE TERMINE LE 1er FEVRIER 1975

CBS

place des XXXXX quatre-bourgeois

(Coin Duplessis et Quatre-Bourgeois) 658-8811

C'est toujours à cause des viandes!

Colonne de



La saine alimentation vous préoccupe?

C'est le temps d'en parler.

LE PORC EST À L'HONNEUR!

Chaque année, après la saison des Fêtes, le porc connaît une baisse de prix. C'est donc le temps de profiter des aubaines de la semaine.

LONGE DE PORC, PARTIE DU FILET à 89¢ la livre. Une livre de rôti non déossé donne environ 2 à 3 portions. Cette partie de la longe de porc est la plus savoureuse et la plus tendre car elle comprend le filet. Cette viande, assaisonnée d'ail ou de sauge et rôtie au four à 325°F (40 minutes par livre) est particulièrement délicate. Les pommes en rondelles, épicées, sautées, en sauce ou en gelée l'accompagnent à merveille.

LONGE DE PORC, PARTIE DES CÔTES à 79¢ la livre. Ces deux longes de porc peuvent être déossées et procurer 4 portions par livre. Elles sont tout à fait désignées pour être farcies aux légumes, au pain ou aux pommes.

CÔTELETTES DE PORC, à \$1.39 la livre. Il y a habituellement 2 à 3 côtelettes par livre, dépendant de l'épaisseur de celles-ci. Une côtelette de 1 pouce d'épaisseur peut être grillée ou farcie.

Une côtelette plus mince (1/4 à 1/2 pouce d'épaisseur) est excellente, sautée au poêlon ou braisée dans une sauce bien assaisonnée. Une côte épaisse cuite donne 1 1/2 onces de viande maigre.

Le porc est une viande très nourrissante. Elle est la plus riche en thiamine (vitamine B¹).

LONGE OU CÔTE DE PORC

poids: 3 onces de viande cuite contenant 10% de gras
calories: 283
protéines: 22 g.
fer: 2.9 mg
thiamine: .81 mg
riboflavine: .23 mg
niacine: 4.9 mg

Le porc ne doit pas être conservé plus de 2 à 3 jours au réfrigérateur. Par contre, il se conserve très bien congelé pendant 4 mois.

Pour plus d'informations, écrivez à:
LES MAGASINS DOMINION

a/s Louise Desaulniers
Diététiste-conseil
Case postale 278, Place d'Armes
Montréal, Québec H2Y 3G7

ROSIF DE PALETTE 98¢
TENDON DORSAL ENLEVÉ

ROSIF DE CÔTES CROISÉES \$1.28
PRÊT POUR LE FOUR

Longe de porc bout du filet
SPÉCIAL!

89¢
JUSQU'À 3 1/4 LBS

HAMBURG 59¢
FRAIS HACHÉ

EPAULE DE PORC FRAIS 89¢
GENÈRE "PICNIC"

Longe de porc bout des côtes
SPÉCIAL!

79¢
JUSQU'À 3 1/4 LBS

TÊTE FROMAGÉE 83¢
BILOPAGE

JAMBON CUIT 79¢
TRANCHE BITTNER

ROULES COTTAGE \$1.49
SWIFT PREMIUM - 2 A 3 LBS

Côtelettes de porc
SPÉCIAL!

1 39
BACON SANS COUENNE \$1.29
SWIFT - FOMÉ À L'ÉTOILE

SPÉCIAL! Saucisses fumées 69¢
SWIFT PREMIUM

SAUCISSES DE PORC 89¢
BILOPAGE (EN VRAI)

TRANCHES DE SAUCISSES \$1.19
SWIFT - À DÉLICIEUX

BOLOGNE TRANCHÉ 99¢
BITTNER

EPAULE DE PORC FUMÉE 75¢
MARQUE POPULAIRE

Biscuits au chocolat Viau
SPÉCIAL!

98¢
"WHIPPETS"
PQT DE 24

DÎNERS À LA POÊLE 89¢
VARIÉS - LIBBY

MARGARINE FLEISCHMANN \$1.79
D'HUILE DE MAÏS (QUARTIER)

MOUTARDE PRÉPARÉE 44¢
CONDOR

SAVON GRANULÉ \$2.09
DIXYCOL

FROMAGE KRAFT \$2.29
CANADIEN - EN TRANCHES INDIVIDUELLES

GUIMAUVES MAXI 80¢
KRAFT

FARINE TOUT USAGE 87¢
FIVE ROSES

CHOCOLAT CHAUD \$1.17
INSTANTANÉ - BORDEN'S

LAIT CONDENSÉ 81¢
EAGLE

HARICOTS VERTS 43¢
ENTRÉE - CARRIÈRE - DE CHOIX

Eau de javel Javex
SPÉCIAL!

49¢
CONT. 64 OZ LIQ.

BISCUITS DOMINION \$1.49
AUX BRISURES DE CHOCOLAT

SAUCE SOYA 29¢
AMANTIC

Café moulu \$1.19
MAXWELL HOUSE

Café instantané \$1.53
MAXWELL HOUSE (POT 10 OZ \$2.29)

CRISTAUX À L'ORANGE \$1.19
TANG (POT DE 7 ENV. 7 OZ \$1.12)

GELÉE EN POUDRE 25¢
JELLO - SAVOIRS VARIÉS

RIZ MINUTE 74¢
SERVÉ COMME LÉGUME (POT 24 OZ \$1.25)

MÉLANGES À POUDING 47¢
ROBIN HOOD - VARIÉS

YOGOURTS SAVEURS DE FRUITS 29¢
CRESCENT - VARIÉS (PRIX MARQUE 32°)

MARGARINE MONARCH 75¢
EN QUARTIERS

SPÉCIAL! Beignets Richmello 44¢
VARIÉS - PÂTE À GÂTEAU

POIS DE CHOIX #2 57¢
CARRIÈRE

SPAGHETTI LIBBY 35¢
DANS SAUCE TOMATE

MÉLANGE À GÂTEAU BLANC 52¢
TWINKLE

ALIMENTS POUR ENFANTS 19¢
HEINZ - TANGÉES

ALIMENTS POUR ENFANTS 27¢
HEINZ - JUNIORS



"La clientèle de Dominion est celle qui recherche la meilleure valeur au meilleur prix et c'est pourquoi elle est fidèle à Dominion depuis de nombreuses années".

Thon Albacore Highliner
SPÉCIAL!

45¢
BTE 3 1/2 OZ

SAVON DE TOILETTE 68¢
WURY - FORMAT RÉGULIER

SPÉCIAL! Tarte aux fraises 88¢
RICHMELLO

GRUAU PRÊT-A-SERVIR 57¢
VARIÉ - ROBIN HOOD

SPÉCIAL! Boissons diététiques 29¢
COTT - BOUTEILLE NON CONSIGNÉE

TAMPONS NETTOYEURS 35¢
BLUET - AVEC SAVON

RIZ FRIT AU POULET 85¢
CONGÈLE - CHINATOWN

AIGLEFIN EN BÂTONNETS 79¢
CONGÈLE - BLUE WATER

SPÉCIAL! Moutarde préparée 39¢
FRENCH

JUS D'ORANGE DOMINION 59¢
CONGÈLE - CONTINENT

Pain de savon Jergens
SPÉCIAL!

19¢
FORMAT DE BAIN

DENTIFRICE CLOSE-UP \$1.18
POUR LE VERT

HEAD & SHOULDERS \$1.23
SHAMPOING (TUBE 3.7 OZ)

MODESS \$3.09
SERVILLES FÉMININES

SPÉCIAL! Boeuf mariné 1 19
HEREFORD

TWINKLE \$1.71
MOUSSE POUR LE BAIN

LOTION JERGENS \$1.39
POUR LES MAINS

SPÉCIAL! Chiffons-J variés 99¢
JOHNSON'S

Tangerines "clémentines" du Maroc
SPECIAL!

38¢
Juteuses, facile à peler

SPÉCIAL! Brocoli frais 55¢
De la Californie-Grosneur 14

Bananes mûres 18¢
Importées-Jaune Doré

Pommes de terre 44¢
Du Nouveau-Brunswick-Canada No 1

NOUS NOUS RESERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS!

Prix en vigueur jusqu'à la fermeture Mardi, le 4 février 1975 au Dominion: 850 St-Jean, 2537 boul. Ste-Anne, Les Galeries Ste-Anne, 800 De la Concorde, 955 St-Cyrille, 435 St-Vallier, 1455 Ste-Foy, 2652 Laurier et 2700 Laurier, Québec aussi Les Galeries Chagnon, 300 Côte du Passage, Lévis.

DOMINION STORES LIMITED



nous traite bien...



LE Syndicat DE QUÉBEC

• Mail St-Roch • Place Laurier • Place Fleur de Lys



1 Batterie de cuisine Le Creuset

Batterie de 5 pièces en fonte émaillée de couleur, permettant une cuisson plus rapide mais tout en conservant aux aliments leur saveur et leurs vitamines. Comprend: 1 casserole de 1 3/4 pte et 1 rôti-ssoire de 4 ptes avec leur couvercle respectif, ainsi qu'un poêlon de 9 1/2 pouces. Bleu, brun, jaune ou rouge.

Valeur de 47.95

Spécial 36⁸⁷

2 Marmite à pression de Suprême

Voici un presto à cuisson rapide, en aluminium coulé de première qualité. Il conservera aux aliments leur saveur et leurs vitamines. Capacité de 5 pintes.

Spécial 23⁸⁷

3 Fer à repasser à vapeur/à sec Sunbeam

Semelle à 9 trous. Poignée noire 'fraîche et cordon de 7 1/2' permutable. Thermostat double pour une chaleur constante. Réservoir d'eau en acier inoxydable. Sélecteur de température.

Spécial 11⁷⁷

4 Batteur mixmaster portatif Sunbeam

Léger, bien équilibré, à 3 réglages positifs de vitesse. Fouets chromés tout-mélange. Ejecteur de fouets. Blanc, avocado ou or.

Spécial 11⁷⁷

5 Ouvre-boîtes Sunbeam

Aimant retenant le couvercle. Bras de coupe amovible pour faciliter le nettoyage. Case pour cordon. Décapsuleur incorporé. Or, blanc ou avocado.

Spécial 11⁷⁷

6 Bouilloire électrique Sunbeam

Capacité de 2 pintes. Corps en acier inoxydable. Poignée noire résistant à la chaleur. Cordon fixe.

Spécial 11⁷⁷

Syndicat. Ustensiles de cuisine. Mail St-Roch, 5e étage.
Place Laurier et Place Fleur de Lys.

Une conseillère de Sunbeam sera présente à nos trois magasins.

Syndicat. Accessoires électriques. Mail St-Roch, 6e étage.
Place Laurier et Place Fleur de Lys.



Le façon moderne
de magasiner

Si vous ne pouvez pas venir

524-8411